

Cahier de mandats
2002 à avril 2022



Liste des mandats non ponctuels

Date	Session	Mandats
29 avril 2022	Hiver 2022	<p>Que le SECMV appuie les revendications du personnel enseignant et du personnel soutien à la direction sur des mesures à prendre concernant l'épuisement professionnel.</p>
8 avril 2022		<p>Que le SECMV adopte comme mandat officiel la conversion d'au moins un vestiaire dans le complexe sportif par un vestiaire non-genré ; Que ce mandat soit apporté au Conseil d'administration (C.A.) du cégep Marie-Victorin par les représentant.es élues; Que les développements de ce mandat soient présentés à l'assemblée générale annuelle du SECMV jusqu'à ce que gain de cause soit obtenu; Que soient mandaté.es les représentant.es du SECMV au C.A. d'apporter en A.G. des propositions d'actions supplémentaires à prendre pour que ce dossier avance dûment. Qu'on confie au comité LGBTQ+ le détail de la proposition et sa mise en application qui sera soumise au conseil d'administration.</p>
9 février 2022		<p><i>Considérant les arguments cités dans le dossier d'information sur la décision de l'AMF;</i> <i>Considérant l'urgence d'agir si l'on souhaite tenter de faire renverser cette décision avant la fin du présent contrat d'assurances collectives;</i> Que le SECMV rejette sans réserve la décision de l'AMF et qu'il réclame l'annulation de celle-ci avant le 31 août 2022. Que le SECMV forme immédiatement un comité mobilisation qui aurait pour mandat de communiquer avec les autres associations étudiantes avec lesquelles le SECMV est en contact, de coordonner la hausse des moyens de pression avec celles-ci et d'organiser des actions de contestation au cégep Marie-Victorin.</p> <p><i>Considérant l'invitation lancée par l'Interassociatif à une grève d'une journée, soit la journée du 22 mars 2022,</i> Que le SECMV tienne une assemblée générale (A.G.) spéciale de grève le 23 février 2022 à midi. Cette A.G. viserait à déterminer la participation du SECMV à une grève d'une journée le 22 mars 2022 en faveur de la gratuité scolaire. <i>Considérant les positions précédemment adoptées par le SECMV en faveur de la gratuité scolaire;</i> <i>Considérant le manque de temps afin de préparer un contingent;</i> <i>Considérant l'absence de mouvement de grève et, donc, l'impossibilité de faire lever les cours pour cette date;</i> Que le SECMV appuie l'action régionale prévue pour le 22 février 2022 et encourage ses membres à y participer à leur gré, sans toutefois organiser un contingent pour y être représenté.</p> <p>Que le SECMV signifie son intérêt à participer au RASEC et à l'écriture de la charte de ce dernier afin de la présenter à l'ensemble des associations qui manifestent leur intérêt de rejoindre cette nouvelle organisation naissante. Que le SECMV nomme Antonin Gilbert à titre de représentant du SECMV sur le comité charte afin qu'il continue le travail dans lequel il s'est déjà investi avec enthousiasme depuis quelques mois. Celui-ci serait garant de porter au comité les conditions suivantes à l'adhésion du SECMV au RASEC : Qu'il y ait au moins 2 autres associations qui envoient des représentant.es au RASEC.</p> <p><i>Considérant qu'il y a un oubli fait par le ministre de l'enseignement supérieur du département de Technique de Travail Social (TTS) dans la bourse Perspective.</i></p>

		<p>Que le SECMV envoie une lettre au nom des étudiant-es du cégep Marie-Victorin pour garantir que les TTS bénéficient des mêmes avantages au niveau de la bourse que les autres départements.</p> <p>Que le SECMV diffuse la pétition de l'assemblée nationale dans les réseaux sociaux, les kiosques, les MIOs (si possible) et l'établissement.</p> <p>Que le SECMV forme un comité sur la question [de la bourse Perspective] pour réaliser les actions.</p>
17 novembre 2021	Automne 2021	<p>Que le SECMV se positionne en appui au principe de Joyce.</p> <p>« Tel que précisé d'entrée de jeu, le Principe de Joyce vise à garantir à tous les Autochtones un droit d'accès équitable, sans aucune discrimination, à tous les services sociaux et de santé, ainsi que le droit de jouir du meilleur état possible de santé physique, mentale, émotionnelle et spirituelle. Le Principe de Joyce requiert obligatoirement la reconnaissance et le respect des savoirs et connaissances traditionnelles et vivantes des autochtones en matière de santé. Nous souhaitons ardemment que les propositions énoncées dans le présent document, bien que non exhaustives, compte tenu des délais, puissent être pleinement et réellement prises en compte par le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec. La nécessité d'une prise d'actions concrète pour un accès équitable à des systèmes de santé et de services sociaux exempts de discrimination pour les autochtones est indéniable. En terminant, nous tenons à rappeler l'urgence d'adopter le Principe de Joyce, afin de démontrer l'engagement des gouvernements à établir des relations justes et équitables avec les Autochtones. »</p>
22 septembre 2021		<p>Que le SECMV se positionne pour la garanti du droit à l'éducation, y compris à distance, pour les étudiant-es qui contractent le COVID.</p> <p>Que le SECMV se positionne à l'effet que, si un élève contracte la COVID, que les absences ne soient pas comptabilisées dans les limites du nombre d'absence permises dans le cours.</p> <p>Que le SECMV se positionne pour la clarification et le rappel des symptômes et des signes à surveiller pour attraper la COVID par le service des communications du cégep Marie-Victorin.</p>
5 mai 2021	Hiver 2021	<p><i>Considérant que les conditions de travail des employées du cégep ont un impact direct sur les conditions d'apprentissages ainsi que sur les services auxquelles ont accès les étudiant.es;</i></p> <p><i>Considérant le principe de solidarité entre les syndicats;</i></p> <p><i>Considérant les demandes justifiées du corps professoral, professionnel et le personnel de soutien;</i></p> <p>Que le SECMV appuie les syndicats locaux (professeur.es, professionnel.les et le personnel de soutien) dans leurs démarches de grève.</p> <p>Qu'un comité ad hoc du SECMV se penche sur la question des cours d'éducation physique en nonprésentiel et de l'intrusion des technologies dans la vie privée des étudiant-es ainsi que la pertinence des achats d'équipements technologiques, d'applications payantes et autres pour pouvoir poursuivre ces cours.</p> <p><i>Considérant qu'au moins un examen, dans plusieurs des cas, a été fait à distance.</i></p> <p><i>Considérant que cela peut augmenter le stress des étudiant-es de se rendre en présentiel.</i></p> <p><i>Considérant que le SECMV a quand même des moyens de pression limité quant à la réalisation d'une telle proposition.</i></p> <p>Que les examens et les présentations orales puissent être fait à distance ou en présentiel selon la préférence de l'étudiant-e.</p>

		<p>Que le SECMV signe la convention proposée par le Plan Major qui introduit notamment la notion de renouvellement automatique en cas d'exécutif absent.</p> <p>Que le SECMV accompagne ses membres dans le désistement des assurances s'ils désirent le faire.</p> <p>Que le SECMV s'engage à participer aux rencontres avec les autres associations étudiantes intéressées, à la construction et au financement d'une campagne de réflexions et d'éducation populaire de printemps 2021 à automne 2022 donnant lieu à des ateliers, des conférences, un journal étudiant et des activités de mobilisation sur les thèmes suivants : – Les mouvements étudiants – L'accessibilité et l'inclusivité aux études et aux savoirs</p>
24 février 2021		<p><i>Considérant que l'accès au matériel technologique est inégalitaire;</i> <i>Considérant que les étudiantes et étudiants ont droit au respect de leur vie privée;</i> <i>Considérant que la santé mentale des professeur.e.s est aussi affectée par la circonstance de la pandémie;</i> <i>Considérant que l'ouverture des caméras est une façon de briser l'isolement social et d'encourager le sentiment de collectivité;</i> <i>Que le SECMV se positionne contre l'obligation de l'ouverture des caméras, mais qu'il encourage les étudiant-es à les ouvrir dans la perspective de contrer l'isolement social et aide à la réussite scolaire.</i> Que le SECMV demande à la direction de publiciser massivement les mesures de soutien qu'elle met en place pour permettre à tous et toutes d'avoir accès à du matériel technologique.</p> <p>Que le SECMV adopte la politique sur le Développement durable tel que présenté. Que le SECMV milite activement afin que la direction du cégep adopte cette politique telle quelle.</p>
26 février 2020	Hiver 2020	<p><i>Considérant l'engouement pour des activités parascolaires à caractère scientifique, technologique, écologique et entrepreneuriale ainsi que la haute participation notable du comité non-statutaire Ecobotic et du manque flagrant de ressources pour mener à bien le projet:</i> Que l'article 52 du chapitre 6 des statuts et règlements du SECMV soit modifié de la manière suivante: Soit d'ajouter le comité Ecobotic à la liste des comités statutaires et de modifier la phrase « Les comités statutaires devront se présenter un lors de la rencontre d'Alternative, à l'exception du café l'Exil et du comité improvisation. » pour « Les comités statutaires devront se présenter lors de la rencontre d'Alternative, à l'exception du café l'Exil, du comité improvisation et du comité Ecobotic. » Cette proposition permettra au comité Ecobotic de devenir un comité statutaire qui recevra des fonds du SECMV indépendamment de la rencontre d'Alternative.</p> <p>Que soit ajouté un article au chapitre 6 des statuts et règlements du SECMV qui sera le nouvel article 60 « Cotisations comité Ecobotic », ce qui modifiera la numération de tous les articles qui le suivront. Le nouvel article propose se lira ainsi : Le SECMV verse 1,50 \$ par étudiant-e de la cotisation versée par le cégep à chaque début de session. Le comité Ecobotic devra en début d'année produire un budget prévisionnel avec l'aide de la permanence administrative. En contrepartie, le comité Ecobotic s'engage à respecter son budget et à ne pas être déficitaire. Dans le cas où le budget serait dépassé, les remboursements ne seront pas autorisés, à moins d'une entente avec l'exécutif du SECMV. La permanence administrative fera un suivi régulier avec le comité. A titre de référence, ces deux modifications correspondent exactement aux bénéfices que reçoit déjà le comité improvisation.</p>

Considérant l'immense hausse inattendue des activités étudiantes de tous les comités, la création de plusieurs nouveaux comités, le manque flagrant de ressources pour permettre à tous de réaliser leurs missions ainsi que l'augmentation du coût de la vie et du salaire des employés de la SECMV selon leur convention collective.

Que l'article 9 « cotisations » soit modifié au niveau de la phrase « la cotisation perçue par le Collège auprès des membres à temps plein est de 20\$ et 12 \$ auprès des membres à temps partiels » pour « la cotisation perçue par le Collège auprès des membres à temps plein est de 25\$ à 15,75\$ auprès des membres à temps partiels » inclut toutes les modifications et applicables dès automne 2020.

Considérant que les rapports scientifiques, comme ceux du GIEC, nous montrent que nous nous rapprochons d'une catastrophe sociale et écologique d'une ampleur jamais vue dans l'histoire de la civilisation humaine et cela d'ici que quelques décennies;

Que la cible de la CAQ pour 2030 est de 37,5% de réduction des GES par rapport à 1990 et que les cibles du GIEC sont d'une réduction de 45% d'ici 2030 et qu'à la base, ces cibles sont insuffisantes puisqu'elles ne nous donnent que 50% de chances de rester sous la barre du 1,5 degrés, seuil le moins dangereux, mais qui causerait quand même des extinctions de masse;

Considérant que le gouvernement québécois supporte activement le projet de pipeline GNL, qui fera 700 km et passera sur une quantité honteuse de réserves autochtones;

Considérant que le gouvernement Legault n'a toujours pas laissé tomber le projet de troisième lien entre Québec et Lévis, projet qui pousse encore plus la population québécoise à maintenir sa dépendance aux hydrocarbures qui ne fait qu'augmenter depuis 2013;

Considérant que les gouvernements n'ont pris aucune mesure concrète afin d'atténuer les effets de la catastrophe écologique et ce, malgré les manifestations mondiales le 15 mars et le 27 septembre dernier, où nous étions 500 000 dans la rue et 600 000 en grève;

Considérant que le Canada est le 10e plus grand émetteur de CO2 au monde;

Considérant que l'état actuel des mesures prises, qui sont quasi nulles, vont à l'encontre des promesses données par nos élus, notamment par Justin Trudeau pendant sa campagne d'élection l'automne dernier;

Considérant que les décisions prises aujourd'hui par nos gouvernements et entreprises sont critiques pour l'avenir du climat et des écosystèmes et que la responsabilité des catastrophes climatiques repose en grande partie sur les institutions au pouvoir;

Considérant qu'il faudra augmenter considérablement la mobilisation de l'ensemble de la société pour qu'une transition écologique et juste pour tout le monde soit mise en place et que les grèves massives ne sont que le début du combat qui nous attend dans les prochaines décennies en ce qui concerne la survie même de la vie sur Terre;

Considérant que la population étudiante le mouvement étudiant du Québec bâtit présentement un mouvement, englobant à notre connaissance maintenant plus de 40 établissements scolaires au sein de la CEVES ;

Considérant que ce mouvement vise à mettre de la pression sur les gouvernements pour que des actions concrètes soutenant la pérennité des écosystèmes soient mises en marche ;

Considérant qu'une des conséquences de la crise climatique sera une crise migratoire d'une ampleur fulgurante, que cette même crise créera une vague dangereuse de racisme et de sentiments de peurs dans les populations occidentales encore plus intense qu'actuellement et que le SECMV a un mandat antiraciste.

Considérant que la lutte écologiste est une lutte qui appartient à l'ensemble de la population, et non seulement aux législateurs;

Considérant que la crise climatique crée de l'éco-anxiété en flèche montante, parfois même chez des enfants n'ayant pas atteint l'âge de 10

ans et allant parfois à causer des problèmes de fonctionnement, et que celle-ci empire la problématique de santé mentale chez les personnes de 15 à 25 ans déjà existante et atteignant des records inquiétants dans les dernières décennies;

Considérant que nous atteignons une inquiétude si grande qu'elle amène des gens à mettre leurs vies en danger pour tenter de sauver ce qui nous reste de milieux naturels intacts;

Considérant que le Comité Environnement du Cégep Marie-Victorin, ainsi que maintes associations étudiantes et autres comités environnements à travers le Québec, prépare les ateliers et activités de la Semaine de Transition depuis maintenant plusieurs semaines et continueront de la faire pendant les prochaines semaines;

Considérant notre affiliation officielle avec la CEVES depuis l'automne dernier (Coalition Étudiante pour un Virage Environnemental et Social);

Considérant qu'une grève se doit d'être politique et active pour permettre que son message soit le plus percutant possible et que les grèves du SECMV ne l'ont pas été depuis 2015;

Considérant qu'une grève politique demande une levée de cours complète de la population étudiante, incluant les stages ;

1. Que le SECMV appuie la CEVES (Coalition Étudiante pour un Virage Environnemental et Social) et sa revendication:

D'ici à ce que la coalition vote sur l'endossement du plan de transition Québec ZéN, la CEVES demande au gouvernement la mise en place d'un plan d'urgence pour la justice climatique aux paliers gouvernementaux provincial, fédéral et municipal ainsi qu'aux établissements d'enseignement, aux entreprises privées et publiques et à la société civile, en collaboration avec le FCTÉ [Front Commun pour la Transition Énergétique] et la CEVES, et que ce plan soit basé sur les sept principes suivants:

i. Respecter la science et les savoirs autochtones;

ii. L'adoption d'une loi climatique qui, par des cibles annuelles contraignantes, forcerait l'atteinte de la carboneutralité en 2030 et la réduction des émissions de gaz à effets de serre à un niveau équitable face au reste de la population mondiale selon sa capacité de rétention de carbone, la taille de sa population et son historique de pays colonisateur et industriel du Nord Global;

iii. Exiger la mise en œuvre complète de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, jusqu'à consultation des communautés autochtones concernées;

iv. Assurer la protection des communautés vulnérables du Canada, particulièrement des communautés racisées qui sont touchées disproportionnellement par la crise climatique;

v. Œuvrer en collaboration avec les populations du globe qui sont disproportionnellement affectées par la crise climatique en reconnaissant la responsabilité historique du Canada envers ces populations;

vi. Exiger la mise en œuvre à tous les paliers d'éducation de la Stratégie québécoise d'éducation en matière d'environnement et d'écocitoyenneté développée par la Coalition Éducation, Environnement, Écocitoyenneté;

vii. Exiger un arrêt complet et immédiat de tout projet d'exploration, d'exploitation et de transport d'hydrocarbures en parallèle à des formations professionnelles visant à faciliter la mobilité et le transfert de la main d'œuvre des secteurs concernés vers ceux des énergies renouvelables.

2. Que le SECMV adopte un mandat de grève pour la Semaine de la Transition, soit les journées du 30 mars au 3 avril 2020.

3. Que tous les cours et les milieux de stages soient levés et que les locaux restent débarrés pendant cette même semaine.

4. Que toutes les journées de reprises soient automatiquement grevées.

5. Qu'aucun protocole de grève qui n'applique les modalités de la grève aux stages ne soit signé avec la direction.

6. Que les stages soient levés par un comité de levée des stages organisée par les stagiaires et le SECMV.

7. Que les cours soient levés par un comité de levées de cours organisé

	<p>par le comité exécutif du SECMV.</p> <p>8. Que la semaine de transition se veuille intersectionnelle.</p> <p><i>Considérant que la loi 21 a été appliquée au cégep sans que les étudiant-es n'en soient avertis et que le message reçu par le personnel au sujet de la loi 21 dans le cégep n'était pas clair;</i> <i>Considérant que les mesures d'application de cette loi ne sont pas claires dans l'ensemble des institutions qui doivent l'appliquer ;</i> <i>Considérant que nous sommes dans un cégep multiculturel situé à Montréal-Nord ;</i> <i>Considérant que le port de signe religieux ne porte pas atteinte à la liberté et à la sécurité des étudiant-es ;</i> <i>Considérant que cette loi contrevient à la charte des droits et libertés de la personne ;</i> <i>Considérant que cette loi demande à certaines personnes d'omettre une partie de leur identité et porte atteinte à leur pleine réalisation ;</i> <i>Considérant que ce projet de loi a contribué à l'augmentation de la violence à caractère raciste et islamophobe de façon considérable ;</i> <i>Considérant que le problème est d'actualité et que c'est le temps d'agir MAINTENANT ;</i></p> <p>Que le SECMV soit en grève le lendemain et le surlendemain de l'AG (soit le 27 et le 28 février) afin de faire pression sur le cégep et de montrer notre désaccord avec cette loi.</p> <p>Que des manifestations contre la loi 21 se tiennent tous les mercredis midi à l'entrée du cégep.</p> <p>Et nous demandons aussi des clarifications à la direction concernant l'application de la loi 21 dans le cégep.</p> <p>Nous voulons savoir comment elle sera appliquée, quelles sont les procédures déterminées pour l'appliquer, qui elle concerne. Nous voulons que les étudiant-es soient mis-es au courant.</p> <p>Que les locaux restent ouverts les 27 et 28 février.</p> <p>Que les manifestations se tiennent lors de ces deux journées, malgré l'ouverture des locaux.</p> <p>Que, jusqu'au retrait de la loi 21 par le gouvernement du Québec, la SECMV fasse une grève, chaque 21 du mois.</p> <p>Qu'un appel aux autres cégeps de la province soit lancé pour toutes les grèves concernant la loi 21.</p> <p>Que la cafétéria propose des alternatives Halal aux plats proposés</p> <p>Que la journée du 22, jour de la terre, l'on incite les étudiant-es à ramasser un déchet par personne.</p>
12 février 2020	<p>Que le SECMV déplace l'article 58 (Cotisation de l'Exil) et l'article 59 (Cotisation comité d'Improvisation) des Statuts et règlements du SECMV pour qu'ils précèdent l'article 9 (Cotisation) par souci logique.</p> <p>Que la cotisation étudiante soit augmentée de 1,25\$ et que ce dollar et vingt-cinq puisse servir à l'accueil annuel d'un.e étudiant.e réfugié.e.</p> <p>Que la cotisation par étudiant-e versé au café l'Exil soit augmentée de 0,25\$.</p> <p><i>Considérant que l'espace est déjà limité et que les rumeurs sont que nous serons déplacé.e.s dans de plus petits locaux;</i> <i>Qu'aucune information officielle, claire et concise n'a été transmise sur la relocalisation des locaux;</i> <i>Que personne directement et majoritairement concerné, c'est-à-dire la masse étudiante en design de mode, par les changements n'ont été préalablement avisé ou consulté;</i> <i>Que le changement pourrait possiblement affecter d'autres programmes dans les pavillons M, S et T, peut-être R;</i> <i>Qu'il y a déjà 46 programmes (approximativement) de technique</i></p>

		<p><i>informatique à Montréal seulement;</i> <i>Que le programme de mode au CMV est le seul programme de mode publique en Amérique du Nord et qu'instaurer un nouveau programme au détriment d'un programme unique et historique démontre un manque de considération du privilège que nous avons;</i> <i>Que, de ce fait, le projet rend encore plus difficile la conservation du programme, surtout dans un contexte de privatisation menaçante et massive généralisée de nos institutions publiques;</i> <i>Que les raisons qui motiveraient la direction à prendre cette décision sont de nature purement économique et administrative, donc en total négligence de la condition des étudiant.e.s au sein de l'établissement;</i> <i>Qu'aucun.e étudiant.e ou enseignant.e n'est, parmi celles et ceux que nous avons été dans la mesure de consulter, n'était en accord avec le déplacement des locaux;</i> <i>Que le projet cause du stress chez les étudiant.es dû à l'incertitude des conséquences du projet;</i> <i>Que la compression des horaires entraînera la perte d'heures de cours.</i> <i>Que:</i> - le SECMV se positionne contre continuation de la reconstruction des locaux jusqu'à consultation juste des étudiant.e.s en design de mode et l'empêche activement; - le SECMV demande à repousser la soumission aux contracteurs engagés pour le projet; - le SECMV dénonce le manque de transparence de la direction et son attitude cachetière et âgiste envers ses étudiant.e.s</p> <p>Que le SECMV puisse obtenir plus de locaux pour ses activités de comité</p>
23 octobre 2019	Automne 2019	<p><i>Considérant que les étudiant-es à mobilité réduite ne bénéficient pas d'une pleine intimité lorsque qu'il-les utilisent les toilettes.</i> <i>Considérant que le cégep n'adapte pas les cours d'éducation physique pour ces étudiant-es.</i> <i>Considérant que certaines des activités du programme de travail social ne sont pas accessibles ou même adaptées pour ces étudiants.</i> Que le syndicat se positionne pour rendre le cégep plus accessible au gens vivant des problèmes d'accessibilité. Que le syndicat forme un comité pour améliorer l'accessibilité universelle de ces étudiant-es.</p> <hr/> <p><i>Considérant que l'adoption du projet de loi 21 a eu pour effet l'augmentation du nombre d'agressions envers les minorités religieuses et les personnes racisées.</i> <i>Considérant que l'article 10 de la loi 62 qui stipulait que les services doivent être donnés et reçus à visage découvert a été décrétée invalide et discriminatoire par la cour supérieure</i> <i>Considérant que cette loi empiète sur la charte des droits et libertés de la personne dont le Québec s'est doté afin de protéger les droits humains fondamentaux et qui stipule que chaque personne a droit à l'égalité peu importe sa race, sa couleur, son sexe, son identité ou son expression de genre, sa grossesse, son orientation sexuelle, son état civil, son âge sauf dans les mesures prévues par la loi, SA RELIGION, ses convictions politiques, sa langue, son origine ethnique ou nationale, sa condition sociale ou son handicap. Cette charte s'applique tant aux activités de l'état (exécutives et législatives) qu'aux rapports en droits privés (entre les</i> <i>citoyenNES).</i> <i>Considérant que le gouvernement Legault a utilisé deux clauses dérogatoires dans le but d'éviter les contestations judiciaires.</i> <i>Considérant que la loi 21 n'est pas claire et que les institutions ont du mal à l'appliquer et à la comprendre.</i></p>

Considérant que le message envoyé au personnel du cégep au sujet de l'application de la loi 21 dans l'établissement n'était pas clair.

Considérant que le cégep a décidé d'appliquer la loi 21 alors que d'autres établissements d'études supérieures l'ont refusée.

Considérant que le syndicat a déjà un mandat antiraciste et contre la discrimination. Considérant que la loi 21 c'est de la ségrégation.

Considérant que tout le monde mérite la même chance, même les personnes à visage couvert.

Nous proposons que le syndicat se positionne contre la loi 21 et son application dans le cégep.

Nous proposons que le syndicat organise une assemblée générale de grève contre l'application de la loi 21 dans le cégep lors de la prochaine session

Nous proposons que le SECMV appuie les organisations contre la loi 21.

Considérant que le projet de GNL Québec accentuerait la crise climatique, car il ouvrirait de nouveaux marchés au gaz fossile nord-américain. À lui seul, ce projet générerait 7,8 millions de tonnes de GES, assez pour annuler les efforts de réduction de GES du Québec. La science est

claire : 80 % des réserves connues de pétrole, de charbon et de gaz doivent rester dans le sol. Nous ne pouvons pas construire de nouvelles infrastructures pour produire et consommer plus d'énergies fossiles.

Considérant que ce projet pose aussi une grave menace pour la biodiversité puisqu'il risque d'affecter 17 espèces fauniques vulnérables ou menacées, dont le carcajou et la tortue mouchetée, et 18 espèces floristiques à statut précaire. La construction du pipeline Gazoduc entraînerait la destruction et la fragmentation d'habitats essentiels pour plusieurs espèces.

Considérant que le gaz transporté par un pipeline de 750 km serait principalement d'origine fossile et extrait par fracturation hydraulique, une technique non conventionnelle de production d'hydrocarbures qui contamine les sources d'eau potable(1), entraîne des fuites de méthane(2) et provoque même des tremblements de terre(3).

Considérant que la construction du pipeline gazier impliquerait de nombreux franchissements de rivières et de milieux humides. Le corridor à l'étude englobe en effet plus de 20 400 km de cours d'eau! Quant au terminal maritime prévu au bout du trajet, il impliquerait plus de 120 passages annuels de super-méthaniers de gaz liquéfié (GNL), plus gros que le Titanic, dans le Fjord et le fleuve, au cœur de l'habitat essentiel du béluga du Saint-Laurent, une espèce emblématique en

voie de disparition.

Considérant que le projet de GNL Québec s'ajoute à 4 projets industriels(4) qui pourraient voir le jour à proximité du Fjord du Saguenay dans les prochaines années. Ces projets feraient augmenter la navigation de 280 % dans le Fjord et de 10 % dans l'estuaire du Saint-Laurent, avec des impacts négatifs potentiels sur le rétablissement des bélugas.

Considérant tous les impacts du projet sur la crise climatique, les milieux naturels et la biodiversité,

*Que le SECMV s'oppose au projet de gaz fossile de GNL Québec
Que le SECMV supporte les demandes de la coalition Fjord aux différents ministres et gouvernements qui ont leur mot à dire sur ce projet néfaste pour notre écosystème.*

Considérant que le cégep est fréquenté par un nombre considérable de personnes issues de la diversité sexuelle

Considérant que les toilettes genrées renforcent les stéréotypes de genres néfastes au sujet des hommes et de la culture du viol.
Considérant que la file des toilettes des femmes est souvent plus longue que celle des hommes.
Considérant que tout le monde devrait se sentir à l'aise et inclus de la même façon dans l'établissement.
Considérant que le règlement du cégep stipule que la discrimination est interdite au sein de son établissement et que cela signifie que tou-tes ont droits au même traitement.

Que le SECMV dégenre toutes les toilettes
 Que le SECMV fasse pression auprès du cégep afin que des poubelles pour que les produits hygiéniques se retrouvent dans toutes les toilettes.
 Qu'il y ait des produits hygiéniques disponibles au SECMV et dans toutes les toilettes.

Considérant que le taux de gonorrhée a augmenté depuis 2016 de 87%, de chlamydia de 13%, et la syphilis de 76%
Considérant que le cégep est un établissement scolaire qui devrait promouvoir la santé.

Que le syndicat fasse des démarches auprès de la direction pour que des distributrices de condoms gratuits soient disponibles dans toutes les toilettes.
 Que le syndicat fasse un partenariat avec un organisme communautaire afin de faciliter la distribution des condoms au Cégep.

Considérant l'ampleur de la crise mondiale des réfugié-e-s;
Considérant le manque de volonté politique des dirigeants de ce monde pour accueillir ces populations en exil;
Considérant que le SECMV s'est engagé à lutter contre toutes les formes d'oppressions;
Considérant que 90 institutions scolaires partout au pays dont le Cégep du Vieux-Montréal et le Cégep de Montmorency ont déjà réalisé le défi et font parties de la solution;

Que le SECMV se mobilise concrètement contre les politiques anti-migratoires;
 Que le SECMV se positionne favorablement à l'accueil des réfugiés au Québec;
 Que dans ce sens, le SECMV s'engage à soutenir financièrement la réalisation de parrainages d'étudiant-e-s réfugiée-e-s au Cégep Marie-Victorin en allouant un budget de 10 000 (dix mille) \$ par année (2 sessions) au comité Programme Étudiant Réfugié (PÉR) du Cégep Marie-Victorin pour la première année;
 Que le SECMV participe activement à l'accueil et l'inclusion de ces jeunes au sein de notre communauté.

18 septembre 2019

Que le SECMV retire dans l'article 52 le comité statutaire Comité unitaire sur le travail étudiant (CUTEMV)

Que le SECMV verse 1,50\$ par étudiant.e de la cotisation à l'Exil. [Au lieu de 1,25\$]

Qu'on inclut la protection de la planète et la lutte aux changements climatiques dans les principes du SECMV.

Que le comité environnement devienne un comité statutaire à l'article 58 du SECMV.

Que le comité social des sciences humaines devienne un comité statutaire à l'article 58 du SECMV.

Que le SECMV remplace l'Annexe A. Code de procédures par l'Annexe A. Code Véronneau

Que le SECMV fasse un don de 1000\$ pour la collecte de fond de Gabriel Duchesneau

Que le SECMV propose d'éliminer les contenants en plastique de la cafétéria et le café étudiant l'Exil

		Que l'administration installe de nouvelles poubelles à compost dans le cégep à côté des autres poubelles
8 mai 2019	Hiver 2019	<p><i>Considérant qu'un des rôles du SECMV est d'appuyer et de soutenir les luttes dans les quartiers environnant;</i></p> <p><i>Considérant que la Régie du logement s'est détournée de sa mission sociale;</i></p> <p><i>Considérant que la Régie est devenue une agence de recouvrement de loyer et expulse massivement les locataires;</i></p> <p><i>Considérant que la Régie met en péril le parc de logements locatifs et le droit au maintien dans les lieux des locataires;</i></p> <p><i>Considérant que la Régie est de plus en plus inaccessible (fermeture de bureaux, augmentation constante des frais d'ouverture de dossier, procédures complexes, manque d'assistance des juges);</i></p> <p><i>Considérant que la Régie entend les causes dans des délais inacceptables, allant souvent au-delà de la durée d'un bail;</i></p> <p>Que le SECMV appuie les revendications du RCLALQ (Regroupement des comités de logements et associations des locataires) :</p> <p>Que la Régie cesse l'expulsion massive de locataires pour non-paiement de loyer en favorisant des solutions alternatives (entente de paiement);</p> <p>Que la Régie assure réellement la protection du parc de logements locatifs et du droit au maintien dans les lieux des locataires;</p> <p>Que la Régie contrôle véritablement les loyers;</p> <p>Que les causes urgentes soient entendues dans un délai de 72 heures et que toute autre cause soit entendue par ordre d'ouverture dans un délai maximum de trois mois;</p> <p>Que les services de la Régie soient gratuits et facilement accessibles partout au Québec;</p> <p>Que le service d'information de la Régie soit adapté à la vulnérabilité des ménages locataires (pauvreté, violence, santé mentale, analphabétisme, etc.);</p> <p>Que la Régie donne pleine assistance aux locataires et que les juges facilitent la compréhension des procédures.</p>
14 novembre 2018	Automne 2018	Que le SECMV cautionne l'adoption de la politique visant à prévenir et à contrer les violences à caractère sexuel tel qu'élaboré par le comité chargé de la rédiger.
19 septembre 2018		<p><i>Considérant que les conditions de stages non-rémunérés ont comme principale caractéristique commune de ne pas reconnaître la valeur du travail gratuit;</i></p> <p><i>Considérant l'augmentation depuis la crise de 2008 du nombre de stages non-payés après diplomation dans différents domaines;</i></p> <p><i>Considérant que la lutte pour la rémunération de tous les stages prend de l'ampleur sur différents campus;</i></p> <p><i>Considérant que quelques journées de grève de plus de 20 000 étudiant.es ont réussi à faire obtenir aux étudiant.es en éducation une compensation financière pour leur quatrième stage;</i></p> <p><i>Considérant que l'annonce de cette compensation est largement insuffisante pour pallier aux compressions budgétaires totalisant plus de 4 milliards depuis l'élection du gouvernement libéral;</i></p> <p>Il est proposé dans le cadre du plan d'action 2018-2019;</p> <p>Que le SECMV informe et mobilise ses membres en faveur de la lutte pour la rémunération de tous les stages à tous les niveaux;</p> <p>Que le SECMV participe à la Coalition montréalaise pour la rémunération de tous les stages et qu'elle invite les groupes, associations et organismes alliés à y participer;</p> <p>Que le SECMV lance, dès la rentrée de la session d'automne, un ultimatum au gouvernement de mettre en place un programme de rémunération de l'ensemble des stages dans l'ensemble des programmes et à tous les niveaux d'études;</p>

		<p>Que le SECMV organise une assemblée générale de grève à l'automne 2018, pour voter une journée de grève le 21 novembre ou une semaine de grève la semaine du 19 novembre;</p> <p>Que le SECMV débloque un budget de 5175 \$ pour la campagne sur la rémunération des stages.</p> <p>Qu'advenant le défaut du gouvernement d'implanter la rémunération de tous les stages à tous les niveaux, que le SECMV organise une assemblée générale de grève générale illimitée à l'hiver 2019 dès que le plancher suivant est atteint : 20 000 étudiant.es avec un mandat de GGI réparti.es dans 3 régions administratives;</p> <p>Que le SECMV invite les autres associations impliquées dans la campagne pour la rémunération des stages et les associations nationales à cotiser aux fonds de grève et adopter des mandats en faveur d'une campagne menant vers la GGI;</p> <p>Que le SECMV veille à ce que le Cégep Marie-Victorin prenne position en faveur de la rémunération de tous les stages et la maintienne;</p> <p>Que le SECMV cherche des appuis des syndicats et organismes communautaires à la campagne pour la rémunération de tous les stages afin d'augmenter les moyens de pression et d'encourager les travailleuses sociales à refuser les stagiaires en grève dans leurs milieux en guise de solidarité.</p> <p>Que le SECMV veille à ce que le CA du CMV prenne position en faveur de la rémunération de tous les stages et la maintienne.</p> <p>Que le SECMV invite le syndicat des professeur.es à prendre position en faveur de la rémunération de tous les stages.</p>
7 mars 2018	Hiver 2018	<p><i>Considérant l'intérêt général des membres du SECMV démontré dans le sondage effectué au cours de la session d'hiver 2018.</i></p> <p><i>Considérant que 56% des étudiants-membres, qui ont besoin de visiter un professionnel de la vue, considèrent que le coût des soins de la vue représente un obstacle en ce qui concerne leurs visites chez un professionnel.</i></p> <p><i>Considérant que près de 60 % des étudiants-membres considèrent que le coût des services dentaires représente un obstacle en ce qui concerne leurs visites chez le dentiste.</i></p> <p>Que l'Assemblée générale du SECMV mandate le comité exécutif de mettre en place un régime d'assurance collective complémentaire automatique pour tous ses membres, mais dont il sera possible de se retirer annuellement, sans frais.</p> <p>Que l'Assemblée générale du SECMV se positionne pour que le coût maximal du régime soit de 48\$ pour la session d'automne 2018 et de 52\$ pour la session d'hiver 2019. Par la suite, le conseil exécutif du SECMV pourra accepter des augmentations du coût maximal du régime selon le taux d'inflation des soins, si nécessaire.</p> <p>Considérant l'intérêt que les membres ont portés à la mise en place d'un tel service, dans le cadre du sondage effectué au cours de la session d'hiver 2018.</p> <p>Considérant que 94% des étudiant-membres considèrent important d'offrir des services de soutien psychologique à tous les étudiants.</p> <p>Considérant que 76% des étudiants se sont positionnés en faveur de la mise en place d'un programme d'aide aux étudiants, lors du sondage de la session d'hiver 2018.</p> <p>Que l'Assemblée générale du SECMV mandante le comité exécutif de mettre en place, dès la session d'automne 2018, un programme d'aide aux étudiants offert automatiquement à tous ses membres, sans possibilité de retrait, pour un maximum de 12\$ par année, qui permettra à chaque étudiant d'avoir un accès à une ligne de soutien 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, ainsi qu'une banque de 3 heures de soutien de professionnels, notamment psychologique.</p>

13 septembre 2017

Automne 2017

Considérant que les autobus provenant de la station Henri-Bourassa en direction du cégep Marie-Victorin sont très engorgés,
Considérant que les nombreux arrêts de ces autobus ralentissent considérablement le trajet,
Considérant que la ligne verte possède déjà un autobus express en direction du cégep Marie-Victorin,
Que le SECMV revendique un autobus express qui partirait de la station Henri-Bourassa, s'arrêterait à l'avenue Papineau, le boulevard Pie-IX et terminerait sa route au Cégep Marie-Victorin.
Que cet autobus soit noté "Express Cégep Marie-Victorin" pour permettre aux étudiants de se rendre au Cégep Marie-Victorin en un temps moindre et désengorger les autobus 49 et 69.

Considérant que le logement est un droit.
Considérant la réalité financière parfois précaire des étudiants et étudiantes.
Considérant qu'une personne ne devrait pas utiliser plus de 25% de ses revenus pour se loger.
Que le SECMV se positionne et fasse pression en faveur d'une réduction du prix des loyers aux résidences étudiantes du cégep.
Que le SECMV s'associe au Comité Logement de Montréal-Nord à des fins logistiques pour mener à terme cette revendication.
Que le SECMV évalue la possibilité de transformer la résidence en logement social.

Considérant que les informations partagées au conseil d'administration du cégep Marie-Victorin influencent les étudiant.es.
Considérant que le SECMV n'envoie plus de délégué.es depuis une année.
Considérant qu'il est important de participer aux instances du cégep malgré le simulacre de démocratie et que la communauté du cégep Marie-Victorin est sous représentée.
Que le SECMV délègue une personne par secteur (préuniversitaire et technique).

Considérant la présence accrue de caméras de sécurité dans le cégep.
Considérant le désir de l'administration d'investir 500 000\$ pour renouveler son matériel de sécurité et pour rajouter de nouvelles caméras.
Considérant que cet argent pourrait servir à augmenter l'offre de services psychosociaux et médicaux, déjà insuffisants.
Considérant que l'installation d'un tel matériel peut décourager l'action politique et syndicale.
Que le SECMV se positionne contre la présence de caméras de surveillance au sein de l'établissement.
Que le SECMV exige que l'administration du cégep entame un processus de consultation auprès de la communauté étudiante sur la question et qu'il fasse des pressions en ce sens.
Que le SECMV soutienne toutes personnes qui bloquent l'accès aux caméras.

Que le SECMV propose à l'administration du cégep d'acheter l'espace publicitaire, actuellement alloué à des entreprises privées n'ayant pas de lien avec les activités du cégep, dans le but de se servir de cet espace pour promouvoir les activités socioculturelles et sociopolitiques du SECMV et académiques.

		<p>Que le SECMV considère l’affichage de publicités purement marchandes dans les espaces de repos des étudiants-es et ailleurs dans le Cégep comme un manque de respect envers l’établissement d’enseignement et les étudiants, car nul d’entre eux n’ont été consultés avant l’installation des écrans et autres messages publicitaires et que cela contrevient aux valeurs du syndicat étudiant et aux fonctions d’un établissement d’enseignement.</p> <p>Que le SECMV soutienne toutes personnes qui bloquent les publicités.</p>
3-05-2017	H-17	<p><i>Considérant qu’un de ses volets, la lutte pour la rémunération des stages, est particulièrement populaire et serait un bon premier pas pour la pleine reconnaissance des études comme travail,</i></p> <p><i>Considérant la volonté du SECMV de faire sa part dans le mouvement étudiant tout en apprenant des nombreux problèmes vécus au sein de l’ASSÉ ces dernières années,</i></p> <p>- Que le SECMV réitère sa campagne sur le travail étudiant</p> <p>-Que le plan d’action 2017-2018 du SECMV priorise l’obtention du plein salaire et de conditions de travail convenables pour tou-tes les étudiant-es en situation de stage à tout ordre d’enseignement.</p> <p>- Que le SECMV rejoigne la coalition régionale pour la rémunération des stages lancée par l’ADEESE-UQAM, l’AFESH-UQAM, l’AETS-UQAM et l’AESSUM en amenant et en défendant ardemment les principes ci-dessous:</p> <ul style="list-style-type: none"> • La coalition a comme revendication centrale le plein salaire et des conditions de travail convenables pour tou-tes les étudiant-es en situation de stage à tout ordre d’enseignement • La coalition peut compter parmi ses membres, en plus des associations étudiantes (qu’importe leur affiliation), des syndicats et des groupes politiques, communautaires ou autres appuyant activement la rémunération des stages • La coalition est une instance de coordination, les AG locales demeurent souveraines en tout temps • La coalition ne nomme ni exécutant-es ni salarié-es et fonctionne sous le principe de rotation des tâches entre ses associations, syndicats et groupes membres

3-05-
2017

H-17

- La coalition rend rapidement et en tout temps accessible à ses membres l'ensemble de ses procès-verbaux et de ses informations comptables
- La coalition comprend des membres issus de la grande région de Montréal, et se concerte avec les autres coalitions régionales dans la mesure où elles partagent ses principes d'organisation
- La coalition tire son financement de contributions volontaires de ses membres, reposant surtout sur la force de mobilisation de ces derniers
- La coalition met l'accent sur la formation et de transmission des savoirs en organisant des activités de formations de manière régulière et en formant systématiquement les nouvelles personnes
- La coalition comporte des espaces de discussion physiques et Web, durant et hors instances, réservées à ses membres issus du réseau collégial (ouvert aux membres de ses associations)
- La coalition souligne dans son argumentaire la nature intersectionnelle des problèmes qu'elle dénonce et des gains qu'elle revendique
- La coalition inclut dans son matériel d'information, dans la mesure du possible, du contenu en anglais, des nouvelles de la mobilisation provenant de chaque campus et des débats sur les tenants et aboutissants de la campagne
- La coalition met en œuvre une escalade des moyens de pression qui admet des négociations conjointes avec les autres coalitions régionales et l'État une fois qu'elle sera en position avantageuse pour ce faire
- Que seules les associations étudiantes ayant des assemblées générales puissent être membre de la coalition
- La coalition invite ses membres à diffuser les propositions au moins une semaine avant les instances
- La coalition pourra décider de traiter d'autres luttes politiques amener par ses membres

- Que l'on contacte dans les plus brefs délais toutes les associations collégiales et les plus grosses AGE universitaires métropolitaines (incluant les campus anglophones) pour les inviter à observer et idéalement à participer aux instance de la coalition et à sa campagne.

- Que toute délégation du SECMV aux instances de la coalition soit ouverte à tous ses membres intéressés, avec vote de délégation à majorité simple respectant les mandats d'AG, et que des appels à y participer soient envoyés au moins 48h avant chaque instance.

- Que l'exécutif fasse le point sur les progrès de la coalition à chaque assemblée générale régulière.

- Que l'exécutif se penche sur la question de surreprésentation des comités autonome issus d'un même endroit, afin d'éviter la surreprésentation

<p>19-10-2016</p>	<p>A-16</p>	<p><i>Considérant que les différents exécutifs de l'ASSÉ ont fait preuve d'un grand manque de transparence durant les dernières années.</i> <i>Considérant le refus de l'ASSÉ de nous donner accès aux transactions financières anonymisées, accès demandé depuis plus d'un an par le SECMV</i> <i>Considérant le manque de diligence dans le respect des mandats votés en congrès par les conseils exécutif de l'ASSÉ</i> <i>Considérant le manque de démocratie directe à l'ASSÉ, la quasi-totalité des propositions ne venant pas des assemblées générales des associations membres.</i> <i>Considérant que le 24 avril 2016 l'ASSÉ a décidé en congrès de suspendre le statut de membres du SECMV et de l'AECSL.</i></p> <p>Que le SECMV se désaffilie de l'association pour une solidarité syndicale étudiante.</p> <p>Que le SECMV produise un bilan des relations avec l'ASSÉ dans la dernière année.</p> <p>Que le SECMV invite les autres associations membres à quitter l'ASSÉ.</p> <p>Que le SECMV produise du matériel d'information en ce sens.</p> <p>Que le SECMV revendique un meilleur affichage des toilettes mixtes au cégep Marie-Victorin et un plus grand nombre de ces toilettes.</p> <p>Que le SECMV exige de l'administration du cégep Marie-Victorin, qu'ils permettent aux étudiant-e-s trans de changer leur nom et la mention du sexe figurant sur les documents internes du cégep, notamment la carte étudiante, les listes de présence et les dossiers omnivox.</p> <p>Que le secmv délègue une personne pour entreprendre des négociations à ce sujet</p> <p>Que le SECMV fasse des pressions au niveau de la direction pour changer la conciliation études et vie de famille en rajoutant à cela : les étudiants et les étudiantes ayant des enfants handicapés physiques et intellectuels et aussi ceux avec des cas particuliers ayant besoin d'attention de parent comme par exemple : des enfants autistes.</p>
-------------------	-------------	--

<p>07-09-2016</p>	<p>A-16</p>	<p>Que le SECMV organise des actions de mobilisations et de perturbations dans le cadre de la campagne sur le travail étudiant dès le début de la session d'automne. Que le SECMV produise du matériel d'information sur les différents aspects de la campagne sur le travail étudiant. Que le SECMV réalise notamment une vidéo informative sur le thème du travail étudiant, afin de faire connaître la campagne à tous les étudiant.E.s de Marie-Victorin. Les thèmes étant:</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Le plein salaire pour tou-tes les étudiant-es en situation de stage à tout ordre d'enseignement L'abolition de la contribution parentale dans le calcul de l'aide financière aux études ● La gestion collégiale (entre étudiant-es, professeur-es, et employé-es) des institutions d'enseignement ● La valorisation et l'utilisation concrète de la production étudiante par la mise en place d'un programme à cet effet au collégial comme au niveau universitaire ● Dans une perspective de reconnaissance des études comme un travail intellectuel méritant un salaire et des conditions convenables. <p>Que le SECMV appel à une manifestation contre le sommet sur la main d'œuvre en novembre 2016</p> <p>Que le SECMV invite les autres associations étudiantes à se joindre à elle pour mener une campagne sur le travail étudiant, et qu'elle contribue à la mise sur pied de comités autonome pour la campagne sur les campus si besoin est.</p> <p><i>Que l'on alloue un budget de 5000\$ au comité unitaire sur le travail étudiant (CUTE) dans le cadre de la campagne du SECMV</i></p> <p>Considérant que le personnel enseignant n'utilise pas la deuxième pause commune;</p> <p>Considérant que la grande majorité des activités socio-culturelles ayant lieu au cégep se chevauchent toutes pendant la pause commune du mercredi; Considérant que les étudiants et étudiantes s'en trouvent pénalisé-e-s en devant participer à des activités pédagogiques (conférences, master-class) au détriment d'activités étudiantes.</p> <p><i>Que le SECMV fasse pression sur l'administration afin que dès l'an prochain les pauses communes soient déplacées au mardi et jeudi de midi à 14h, l'une servant uniquement aux activités pédagogiques, et l'autre à toute autre activité.</i></p>
-------------------	-------------	---

<p>17-02-2016</p>	<p>H-16</p>	<p><i>Considérant que le mouvement féministe est en constante évolution et qu'il englobe DES féministes hétéroclites et parfois conflictuels. Considérant que le mouvement féministe implique une prise de position, le contenu du cours enseigné serait irrémédiablement subjectif. Considérant qu'il serait nuisible à l'autonomie des femmes dans la lutte féministe qu'un ministère prenne en charge la création de ce programme.</i></p> <p>Que le SECMV s'oppose aux cours de féminisme institutionnalisé au niveau collégial.</p> <p>Que le SECMV se positionne en faveur de l'autogestion par les étudiant-e-s, professeur-e-s et employé-e-s des institutions post-secondaire.</p> <p>Que le SECMV boycotte les instances de cogestion du CEGEP et qu'on invite les professeur-es et employées à faire de même, comme première étape de la mobilisation vers une gestion réellement collégiale.</p> <p>Que le SECMV se positionne en faveur de la parité homme-femme dans les lectures obligatoires au niveau collégial.</p> <p>Que le SECMV se positionne en faveur d'une féminisation de l'enseignement post-secondaire</p> <p>Qu'il y ait également une représentation des diverses communautés culturelle</p> <p>Que le SECMV réitère sa position pour un système de webdiffusion en direct approprié lors des congrès de l'ASSÉ. Qu'en ce sens on tente d'enregistrer toute instance pour consultation future.</p>
-------------------	-------------	--

<p>17-02-2016</p>	<p>H-16</p>	<p>Que le SECMV se positionne en faveur d'une campagne dont les principales revendications sont (sous le thème du travail étudiant):</p> <ul style="list-style-type: none"> • Le plein salaire pour tou-tes les étudiant-es en situation de stage à tout ordre d'enseignement • L'abolition de la contribution parentale dans le calcul de l'aide financière aux études • La gestion collégiale (entre étudiant-es, professeur-es, et employé-es) des institutions d'enseignement • La valorisation et l'utilisation concrète de la production étudiante par la mise en place d'un programme à cet effet au collégial comme au niveau universitaire. <p>Dans une perspective de reconnaissance des études comme un travail intellectuel méritant un salaire et des conditions convenables.</p> <p>Que soit mis de l'avant l'aspect féministe d'une campagne avec de telles revendications, entre autres car le modèle actuel de l'AFE contribue à maintenir l'institution patriarcale du mariage.</p> <p>Que soit mis de l'avant l'aspect anticapacitiste d'une campagne avec de telles revendications, les étudiant-es ayant des incapacités étant particulièrement pénalisé-es par l'obligation de conjuguer études et travail rémunéré.</p> <p>Que l'on profite d'une telle campagne pour mettre de l'avant l'intérêt, trop souvent méprisé, des étudiant-es LGBTQIIAA+, la condition étudiante actuelle forçant la cohabitation parfois tendue avec des familles opposées à la prise de liberté sexuelle de l'étudiant-e.</p> <p>Que l'on profite d'une telle campagne pour mettre de l'avant l'intérêt, trop souvent méprisé par le mouvement étudiant, des étudiant-es en technique, les stages et l'AFE les touchant davantage que la hausse des frais de scolarité à l'université, enjeu constamment mis au centre de la lutte étudiante.</p> <p>Que cette campagne soit apportée lors de la plénière sur la prochaine campagne au prochain congrès de l'ASSÉ comme une campagne provinciale ou régionale à commencer.</p> <p>Que l'on se penche sur la possibilité d'inclure l'instauration d'un revenu minimum garanti (RMG) et/ou l'inclusion des étudiant-es dans cette mesure à ces revendications.</p>
-------------------	-------------	--

25-11-2015	A-15	<p>Que le SECMV demande au collège de fournir au syndicat étudiant les listes de courriel des membres.</p> <p><i>Considérant que l'ASSÉ budgète un montant absurde pour les CNW, moyen de communication superflu considérant la stratégie médiatique prônée par le SECMV.</i></p> <p><i>Considérant l'Impression abusive d'ultimatums dont la distribution et l'écoulement devient même un fardeau pour les associations locales.</i></p> <p><i>Considérant que "Permettre à l'ASSÉ de se donner les moyens de ses ambitions" n'énonce aucune raison claire d'augmenter les cotisations et apparaît plutôt comme un rideau de fumée pour dissimuler l'excroissance de la permanence et du travail salariée, centralisé autour du palier national.</i></p> <p><i>Considérant que l'exécutif de l'ASSÉ nous parle de manque d'argent sans même avoir finalisé et présenté les états financiers de l'année 2014-2015.</i></p> <p><i>Considérant que diminuer le budget du fond d'entraide annule la pertinence de payer les frais de transport et d'instance.</i></p> <p><i>Considérant que les associations membres se butent à des difficultés en essayant d'avoir accès aux informations financières de l'ASSÉ, témoignant, soit d'un manque de rigueur et de professionnalisme, soit d'un manque de transparence flagrant.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Que le SECMV se prononce en défaveur d'une hausse de cotisations à l'ASSÉ. • Que le SECMV demande l'accès aux détails de toutes les transactions effectuées par l'ASSÉ pendant l'année 2014-2015 ainsi que l'année en cours. • Que le SECMV se prononce en faveur de l'ouverture du pouvoir exécutif à l'ensemble des membres de syndicats, nationaux comme régionaux et locaux • Que le SECMV se prononce en faveur d'une refonte des statuts et règlements du CRAM dans le but d'en ouvrir le pouvoir aux membres et de relancer ses activités. • Que le SECMV retienne les cotisations de l'ASSÉ et les renvoie au CRAM jusqu'à l'ouverture du pouvoir exécutif à l'ASSÉ. <p>Que le SECMV se positionne en faveur d'un congrès d'orientation questionnant le fonctionnement et les structures actuelles de l'ASSÉ.</p>
------------	------	---

<p>16-09-2015</p>	<p>A-15</p>	<p>Que le SECMV se positionne en faveur du retour au conseil de coordination de l'ASSÉ en autant qu'il traite de questions d'ordre logistique et non politique, en plus d'intégrer les réformes suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Une réelle transparence à travers la diffusion de procès-verbaux complets, de documents préparatoires et d'invitations dans un délai convenables pour les associations membres. - Un système de webdiffusion en direct approprié et une rotation du lieu où est tenu l'instance. <p>Que le SECMV ne participe pas au conseil d'administration tant que les professeur-es ne s'y présentent pas.</p> <p>Que le SECMV empêche la tenue du CA aussi longtemps que les professeur-es ne s'y présentent pas</p> <p>Considérant le récent rapport Demers sur la formation collégiale,</p> <p>Qu le SECMV exige le maintien des devis nationaux, de l'Épreuve Uniforme de Français et des visées de la formation générale</p> <p>Qu e le SECMV réitère que les institutions d'enseignement doivent être gérées avant tout par la communauté étudiante et professorale dans un souci de collégialité</p> <p>Qu e le SECMV réitère son opposition aux Attestations d'Études Collégiales (AEC) et s'oppose à la création de tout diplôme d'étude collégiale n'exigeant pas de réussir les cours de la formation générale</p> <p>Que l'on change l'Article 9 des statuts et règlements : "La cotisation perçue par le Collège auprès des membres à temps plein est de 20\$ et 10\$ auprès des membres à temps partiel"</p>
-------------------	-------------	--

06-05-2015	H15	<p>QUE la campagne 2015-2016 soit pour une escalade des moyens de pression afin de contrer les mesures d'austérité du gouvernement libéral;</p> <p>Que le SECMV appuie les travailleurs et travailleuses de la fonction publique, particulièrement les professeurs du CÉGEP Marie-Victorin;</p> <p>Que le SECMV mette de l'avant des alternatives fiscales justes pour tous et toutes;</p> <p>Que le SECMV réclame à l'administration l'accès aux MIO ou aux emails des membres du SECMV afin de favoriser la transmission d'informations;</p> <hr/> <p><i>Considérant que les médias de masse alimentent la répression envers les citoyens et citoyennes</i></p> <p><i>Considérant que notre système de justice, tout comme les corps policiers, exercent leur fonction à des fins politiques</i></p> <p>QUE Le SECMV s'oppose à toute forme de répression médiatique, judiciaire et policière envers les manifestants et les manifestantes qui défendent leurs droits et leurs idées.</p> <p>Que le SECMV demande l'abolition du poste, fictif ou réel, de porte-parole à l'ASSÉ, les communications avec les médias devant dorénavant se faire par une alternance de porte-paroles locaux respectant l'alternance homme-femme et l'alternance cégep-université.</p>
------------	-----	--

01-04-15

H-15

Considérant le contexte politique répressif actuel de l'UQAM
Considérant la décision de Robert Proulx (Le recteur de l'UQAM), d'aller chercher une injonction qui va à l'encontre de la décision adoptée démocratiquement en Assemblée Générale par les membres des associations étudiantes ayant voté une grève
Considérant la présence moralement inacceptable du SPVM à l'intérieur même du campus de l'UQAM
Considérant que les interventions du SPVM attisent les conflits plus qu'elles ne les calment

QUE le SECMV appuie toute opposition concernant les expulsions politiques à l'UQAM

Considérant le manque de motivation des associations vis-à-vis du conseil central en s'y présentant, soit par très peu de membres, soit avec des heures de retard;
Considérant que le manque de quorum répété nous fait perdre notre temps
Considérant que certain.e.s veulent réviser le quorum du conseil central à la baisse nous prouvant que celui-ci attire et intéresse un nombre restreint d'associations étudiantes;
Considérant que certaines décisions qui y sont prises relèvent du congrès et non pas d'une autre instance peu représentative de l'ensemble des membres de l'ASSÉ;
Considérant que, malgré les nouvelles technologies, ce conseil se veut très Montréal-centrique.

Que le SECMV demande à l'ASSÉ qu'elle se penche sur la question et développe une nouvelle instance ou revienne aux anciennes instances , s'assurant ainsi qu'aucunes décisions politiques ne sont prises lors de ce genre d'instance , mais que l'on traite essentiellement de logistique.

QUE le SECMV s'oppose à l'existence du conseil central de l'ASSÉ et toute autre instance intermédiaire ne répondant pas directement des assemblées
QUE le SECMV ait comme ligne directrice le syndicalisme de combat et, qu'en ce sens, le SECMV appuie les syndicats locaux dans toute démarche syndicale entreprise, surtout si ces démarches ne sont pas prises en considération ou sont atténuées par les grandes centrales syndicales.

QUE le SECMV dénonce toute sortie médiatique de l'ASSÉ qui se fait en collaboration avec les grandes centrales syndicales .

QUE le SECMV ne donne aucune entrevue aux médias de masse,
QUE le SECMV communique avec les médias que par communiqués de presse, ceux-ci devant respectés obligatoirement les mandats du SECMV.

01-04-2015	H-15	<p>Que le SECMV dénonce la culture du viol ainsi que tout acte d'agression, d'abus ou de harcèlement sexuel;</p> <p>Que le SECMV crée des espace sécuritaire pour toutes et tous dans les événements qu'il organise ou auxquels il prend part;</p> <p>Que le SECMV ne tolère aucun slogan, action ou discours tendant à légitimer ou banaliser le viol</p> <p>QUE le SECMV supporte au meilleur de ses moyens tout membre désirant entamer un recours quelconque contre un ou une agresseur.e, en gardant à l'esprit que les survivantes et les survivants sont les mieux placé.e.s pour choisir la démarche la plus efficace dans leur processus de guérison.</p> <p>QUE le SECMV s'assure que les démarches faites par un ou une membre à un ou une agresseur.e dans le cadre d'un processus de justice transformatrice soit respectée au sein de ces instances et lors des événements qu'elle organise</p>
11-02-15	H-15	<p><i>Considérant le septième principe de base et le sixième critère 4 et 5 des statuts et règlements de l'ASSÉ.</i></p> <p>Que le SECMV exige de l'ASSÉ de respecter ses statuts et règlements.</p> <p>Qu'en ce sens, que le SECMV demande à l'ASSÉ de considérer comme non membre les associations étudiantes qui n'ont pas de principes, de pratiques et de revendications féministes, si elles ne s'y engagent pas d'ici le congrès annuel.</p> <p>Que le SECMV s'oppose à tout recul dans le financement des universités. À toute coupure de poste ou réduction de salaires, au niveau des chargés des cours des auxiliaires d'enseignement ou des professeurs, à toute diminution d'offres de cours ainsi qu'à toute réorganisation forcée de l'éducation post-secondaire.</p> <p>Que le SECMV s'oppose à toute mesure d'austérité, c'est-à-dire à toute mesure de coupure financière et de recul social dans une logique de rentabilisation de la machine économique au détriment de la culture, de l'éducation et de la survie financière des citoyens et des citoyennes les plus défavorisés.</p>

24-09-14	A-14	<p>Que l'on entame une campagne pour la réduction de la facture étudiante en protestant l'actuelle hausse des frais afférents et mettant de l'avant la gratuité scolaire et l'abolition de la contribution parentale dans le calcul de l'AFE.</p> <p>Que l'on lance une campagne contre l'austérité sur deux axes :</p> <ul style="list-style-type: none">-Lutte contre l'austérité en santé, en éducation, dans le domaine de la culture et dans les services sociaux (coupures, gel des embauches, hausses de frais, privatisation et marchandisation)-Droit syndicaux: (lutte contre la réouverture des conventions collectives, l'attaque contre les régimes de retraites et contre les lois spéciales). <p>Que l'on articule cette campagne en lien avec la <campagne locale>du SECMV</p> <p>Que l'on encourage les professeur-e-s du cégep Marie-Victorin a prendre un mandat dans le même sens</p> <p>Que l'on fasse la promotion de cette campagne auprès des travailleurs et travailleuses de la fonction public, associations étudiantes et groupes communautaires et que l'on appelle à la formation de comités en ce sens dans l'ensemble des institutions d'enseignement et lieux de travail du Québec .</p>
----------	------	--

24-09-14 A-14

Que le SECMV organise une réunion regroupant les ailiers à travers le cégep Marie-Victorin afin de construire un réseau entre les étudiant-e-s, les professeur-e-s et les employé-e-s de soutien.

Que l'on encourage la création de groupe à l'extérieur des central syndical dans les milieux de travail et d'enseignement afin de briser les barrières imposées par les accréditations syndical.

Que l'on encourage les autres associations étudiantes à faire de même

Que le SECMV fasse pression contre l'administration afin de ravoire une semaine de relâche de cinq jours à la session d'automne.

Que l'on tienne une journée d'actions de perturbation à la mi-novembre avec les allié-e-s du cégep Marie-Victorin

Que ces deux journées soient posées comme des ultimatums au projet d'austérité et comme menace d'une grève reconductible en mars prochain.

07-04-14	H-14	<p>Que le SECMV verse 1,25\$ par étudiant-e de la cotisation versé par le cégep à chaque début de session.</p> <p>Que le SECMV efface la dette cumulée de 20669.94\$ que l'Exil à contracté au cours des dernières années auprès de celui-ci;</p> <p>Que le SECMV éponge le déficit contracté pendant l'année 2013-2014 jusqu'à une hauteur de 21 000\$</p> <p>Que l'Exil réaffecte les surplus effectué dans le fond de grève</p> <p>Que le SECMV se positionne contre l'industrie des énergies fossiles, les oléoducs canadiens et toutes autres formes d'extractivisme.</p> <p>Que le SECMV s'oppose au projet d'oléoduc Transcanada.</p> <p>Que le SECMV se positionne en faveur de toutes initiatives progressistes de protections de l'environnement.</p> <p>Que le SECMV appuie les luttes autochtones à travers le monde.</p> <p>Que le SECMV se positionne contre le néo-colonialisme</p> <p>Que le SECMV se positionne en appuie des luttes LGBTQ (lesbienne, gai, bisexuel, trans, queer)</p>
04-12-13	A-13	<p>Que le SECMV fasse son Mea Culpa des répercussions qui ont pénalisées les étudiant-e-s en situation de handicap ou avec un ou des troubles d'apprentissage;</p> <p>Que le SECMV se positionne contre toute forme de capacitisme et répercussions capacitistes;</p> <p>Que le SECMV apporte ce point lors du prochain congrès de l'ASSÉ, en proposant la création d'un comité de recherche.</p> <p>Que le SECMV se positionne contre toutes formes de politiques d'austérité;</p> <p>Que le SECMV dénonce les mesures anti-sociale du parti Québécois comme le maintien de la taxe santé, les coupures à l'aide sociale, l'augmentation des tarifs d'hydro-québec, l'indexation des frais de scolarités etc.</p> <p>Que le SECMV soit solidaire des personnes et des groupes luttant contre ses mesures.</p> <p>Que le SECMV s'oppose à tout achat de logiciel propriétaire par le collège, dans la mesure où il existe une alternative crédible et fonctionnelle fournie par le monde du logiciel libre.</p> <p>Que le SECMV exige de l'administration, lorsque l'achat d'une licence est inévitable pour des raisons qui dépassent la juridiction du collège, qu'elle offre une alternative libre si elle existe et qu'elle mette en place des pressions concrètes et des mesures de soutien pour qu'une alternative libre soit implantée de manière absolue le plus rapidement possible.</p> <p>Que le SECMV se positionne, de manière générale en faveur du développement du logiciel libre dans une perspective de démocratisation de l'informatique, ainsi qu'en défaveur de toute forme de développement du logiciel propriétaire.</p>

04-12-13	A-13	<p>Que le SECMV fasse seulement l'utilisation de logiciel libre, sauf lorsqu'un logiciel propriétaire est nécessaire.</p> <p>Que le SECMV s'oppose au renouvellement du parc informatique du Cégep Marie-Victorin et qu'il fasse les moyens de pressions nécessaires pour bloquer le renouvellement.</p> <p>Que le SECMV fasse pression sur la compagnie privée Espace 7000, responsable de la salle Desilets pour que les projets étudiants y est priorité;</p> <p>Que le SECMV entame des discussions avec la compagnie à cet effet;</p> <p>Que le SECMV dénonce par le fait même le caractère privé de la salle Desilets: coût pour la location, désavantage pour les étudiant-e-s dans un espace pourtant sur le campus, etc.</p> <p>Que le SECMV s'oppose au maintien des partenaires privés sur le conseil d'administration du CAPCE;</p> <p>Que le SECMV s'oppose au maintien en emplois de Francine Duquette principale responsable de la situation actuelle;</p> <p>Que le SECMV s'oppose au maintien des compagnies privés comme sous-traitance pour le fonctionnement du CAPCE;</p> <p>Que le SECMV s'oppose au nationalisme identitaire.</p>
21-08-12	H-12	<p><i>Considérant la précarité de la situation financière de certains étudiants et étudiantes,</i></p> <p><i>Considérant l'absence de versement des prêts et bourses depuis la reprise de la session d'hiver 2012,</i></p> <p>Que le SECMV monte un comité de fonds de solidarité aux étudiants et étudiantes,</p> <p>Que le SECMV débloque une partie de son budget afin de subventionner ce comité.</p> <p><i>Considérant que les manifestations du 22 sont des événements qui ont marqué le mouvement de grève,</i></p> <p><i>Considérant qu'un grand nombre d'établissements scolaires post-secondaire seront en grève le 22 août prochain</i></p> <p><i>Considérant que, malgré les élections, le conflit étudiant n'a toujours pas été réglé,</i></p> <p><i>Considérant que seule la lutte paie,</i></p> <p>Que le SECMV soit en grève d'une journée, tous les 22 de chaque mois jusqu'au règlement du conflit étudiant, afin qu'un maximum d'étudiant·es puissent se rendre aux plus grandes manifestations de l'histoire du Québec.</p>

08-12	H-12	<p><i>Considérant que le SECMV est toujours en grève.</i> <i>Considérant l'atteinte à nos droits et libertés fondamentaux d'expression et d'association.</i> <i>Considérant la légitimité de la grève étudiante et de nos revendications politiques</i> <i>Considérant l'acharnement du gouvernement à criminaliser la contestation populaire</i> <i>Considérant le mandat du SECMV d'une grève générale illimitée jusqu'à un gel des frais de scolarité à l'université.</i> Que le SECMV organise une semaine de perturbation. Que le SECMV invite les différents groupes populaires à venir assister au tout.</p> <p><i>Considérant que les lois bâillon sont souvent utiliser sans prendre compte de la démocratie (proportionnelle)</i> <i>Considérant que ces lois visent plus souvent qu'autrement à faire passer des règlements qui sont loin d'être unanime,</i> <i>Considérant la mauvaise volonté du gouvernement Harper qui a refusé tous les amendements au sujet de la loi c-38</i></p> <p>Que le SECMV dénonce l'hypocrisie et le caractère anti-démocratique des lois bâillons sous toutes ces formes</p> <p><i>Considérant que s'il y a un retour en classe, celui-ci aura été fait de façon forcée.</i> <i>Considérant que le gouvernement empiète sur la démocratie étudiante et sur les décisions légitimes et historiques d'être en grève des étudiant-es.</i> <i>Considérant que le gouvernement tente à tout prix de briser les mouvements de contestation populaire et syndicale.</i> <i>Considérant la légitimité de la grève étudiante.</i> <i>Considérant que le droit à la liberté d'expression protégée par la Charte québécoise et canadienne des Droits et libertés est brimé par la loi spéciale.</i> <i>Considérant qu'une telle atteinte à cette liberté fondamentale est contre le principe même d'un État de droits.</i> <i>Considérant l'ampleur de la mobilisation étudiante et citoyenne.</i> <i>Considérant l'importance du droit de grève dans les luttes historiques pour les acquis sociaux du Québec moderne.</i></p> <p>Que le SECMV dénonce l'utilisation d'une loi spéciale pour briser le mouvement étudiant.</p>
04-06-12	H-12	<p>Considérant que Gilbert Rozon s'est positionné pour la hausse des frais de scolarité Considérant que plusieurs organismes y compris <i>JuriPop</i> organisent présentement un contre-festival <i>Juste pour rire</i>, qu'une cinquantaine d'humoristes participeraient et que tous les profits nous reviendraient Que le SECMV se montre en faveur du boycott de <i>Juste pour rire</i> Que le SECMV boycotte <i>Juste pour rire</i> en invitant ses membres à participer à ce spectacle bénéfice.</p> <p>Considérant la loi 78 Considérant le fait que nous sommes toujours en GGI Que le SECMV fasse une campagne de sensibilisation sur un non-retour en classe puisque nous sommes en grève lors de la rentrée en août.</p> <p>Que l'article 4.2.4. de la PIEA reste tel quel.</p>
23-05-12	H-12	<p>Considérant que la loi 78 va à l'encontre des droits et libertés fondamentaux</p> <p>Que le SECMV condamne la loi 78 et qu'il invite ses membres à y contrevenir.</p>

		<p>(adoptée à la majorité)</p> <p>Que le SECMV se positionne à l'encontre de la loi anti-masques. (adoptée à la majorité)</p>
15-05-12	H-12	<p>Considérant que les accusations contre les manifestant-e-s sont de plus en plus graves</p> <p>Considérant l'impact négatif non- négligeable que les manifestant-e-s encourent à cause des accusations qui sont portées contre eux et elles</p> <p>Considérant la criminalisation aberrante d'une dissidence politique légitime</p> <p>Que le SECMV dénonce le caractère répressif du système judiciaire, politique et policier en place.</p> <p>Que le SECMV se positionne contre la criminalisation des mouvements sociaux notamment du mouvement étudiant</p> <p>Que le SECMV soit solidaire avec les arrêté-e-s et s'oppose à toute dénonciation que ce soit de leurs actions et qu'il demande à la CLASSE d'adopter ce mandat. (adoptée à la majorité)</p>
07-05-12	H-12	<p>Considérant les états financiers précaires des étudiant-e-s</p> <p>Considérant que le budget actuel pour les dons alimentaires des services aux affaires étudiantes est plus que limité</p> <p>Considérant la disponibilité des fonds des services aux affaires étudiantes</p> <p>Que le SECMV négocie et revendique qu'il y ait un transfert de fonds des activités socio- culturelles vers les dons alimentaires. (adoptée à la majorité)</p> <p>Considérant que l'offre ne sert au gouvernement qu'à sauver la face en période électorale</p> <p>Considérant que le gouvernement admet lui-même qu'il est possible de réduire la facture étudiante</p> <p>Considérant que le conseil provisoire servait uniquement à réduire les frais institutionnels obligatoires mais qu'en aucun cas les réductions toucheraient les frais de scolarité, ce qui viendrait à accepter une hausse d'au moins 50% du montant actuel</p> <p>Considérant que les frais institutionnels obligatoires varient entre 70 et 1000 dollars dépendant des universités et que leur réduction serait inégalitaire entre les établissements</p> <p>Considérant que le conseil provisoire serait composé majoritairement d'acteurs-actrices choisis-es par le gouvernement ou d'autres acteurs- actrices en faveur de la privatisation et de la marchandisation du système d'éducation. (Les 6 recteurs, les 2 membres du milieu des affaires, le représentant de MELS, le président, le représentant de la fédération des cégeps; tous nommés par le gouvernement)</p> <p>Considérant que les étudiant-e-s vont devoir endosser les frais du conseil provisoire et permanent si jamais se dit ne trouve pas l'argent nécessaire</p> <p>Considérant que l'offre du gouvernement comprend les deux offres précédentes qui</p>

n'ont aucunement affecté le mouvement de grève, soit l'augmentation du montant de la hausse par son indexation à l'inflation et l'instauration du remboursement proportionnel au revenu.

Considérant que l'offre gouvernementale ne règle en rien la logique d'utilisateur-payeur au cœur de la hausse des frais de scolarité

Considérant que la création d'un conseil provisoire menant éventuellement à un conseil permanent imposerait une logique concertationniste au détriment de la logique de syndicalisme de combat fonctionnement inhérent au SECMV, l'ASSÉ et la CLASSE

Considérant que l'offre gouvernementale correspond à la reconnaissance du fait que les universités sont mal- financées et non sous- financées

Considérant que l'offre s'est faite dans un contexte de précipitation causé par un rapport de force historique en faveur des étudiant-e-s

Considérant que le maintien de la hausse des frais de scolarité s'inscrit dans un contexte pré- électoral et vise à maintenir la réputation du parti libéral pour assurer sa réélection

Considérant que la création de comités consultatifs par le gouvernement ne vise qu'à légitimer faussement ses décisions et les faire accepter par la population

Considérant que l'offre se fait uniquement à l'adresse de l'ASSÉ et non à la CLASSE, sans considération pour toutes les associations qui se sont jointes à la CLASSE et que la prochaine proposition devrait être faite à la CLASSE.

Que le SECMV refuse l'offre gouvernementale

Que le SECMV juge l'offre gouvernementale comme irrecevable car elle ne va pas dans la direction de nos revendications et ne fonctionne pas, tant au plan comptable qu'idéologique

Que l'on exige la reprise immédiate des négociations, portant sur le thème de l'annulation des hausses de frais de scolarité de 2012 et qu'elle se place dans un contexte de conditions humainement acceptables. Précisions que les délégué-es aux négociations soit toujours présent-e-s à la table et jamais isolée les un/unes des autres

Que l'on stipule :

Que la seule pertinence d'un conseil provisoire ou permanent serait de réduire les frais de scolarité et la facture universitaire en entier à des niveaux plus bas que le niveau de 2012, par une meilleure gestion des fonds universitaire et que ce comité doit avoir un pouvoir discrétionnaire

Qu'un tel conseil devrait être mieux, et majoritairement composé d'acteurs- actrices du corps professoral, syndical et étudiant excluant les recteurs, au pire, que ces acteurs composent la moitié du comité et nomment le président s'il faut qu'il y en ait un

Que l'on recommande la parité femme/homme au conseil provisoire et permanent et donc la féminisation

		<p>Qu'un tel conseil serait complémentaire et non prioritaire à : l'annulation complète des hausses de frais de scolarité, l'annulation du programme de remboursement proportionnel au revenu ainsi que la réinstauration du programme de crédits d'impôt</p> <p>Que toutes ces mesures doivent être financées par des mesures progressistes et collectives</p> <p>Que le SECMV réitère son mandat de grève sans vote de reconduction jusqu'à l'obtention du gel des frais de scolarité au niveau de 2012</p> <p>Que le SECMV condamne l'attitude sournoise des membres du gouvernement ayant mené à une entente appauvrie qui ne correspond pas à ce qui a été négocié le 5 mai 2012 et ne semble pas démontrer la volonté du gouvernement de régler la crise actuelle.</p>
02-05-12	H-12	<p>Que le SECMV s'engage dans la possibilité d'un nouveau gouvernement suite aux élections, à préserver sa position face à la hausse des frais de scolarité et maintenir la pression pour bloquer cette hausse (adoptée à la majorité)</p> <p>Que le SECMV s'engage à mobiliser la population étudiante à se présenter aux urnes. (adoptée à la majorité)</p>
24-04-12	H-12	<p>Que le SECMV se positionne en faveur d'une modification au programme d'aide financière aux études qui transformerait les prêts et bourses pour les étudiant-e-s. (adoptée à la majorité)</p> <p>Que le SECMV prenne position pour baisser à 100\$ par année le montant maximum des dons à un parti politique</p>
16-04-12	H-12	<p>Considérant que le Plan Nord est une initiative de vendre nos ressources aux intérêts des compagnies minières et non les intérêts de la population québécoise.</p> <p>Considérant que les québécois-es pourraient tirer avantage des richesses tout en respectant les droits des autochtones et de l'environnement.</p> <p>Que le SECMV se positionne contre le Plan Nord tel que présenté par le gouvernement libéral du Québec. (adoptée à la majorité)</p> <p>Considérant que le terme « offre de la ministre » est encore très vague</p> <p>Que le SECMV définisse « l'offre de la ministre » comme étant l'annulation de la hausse des frais de scolarité de 2012 de 1625\$ sur cinq ans. (adoptée à la majorité)</p> <p>Que le SECMV se positionne en faveur de la démission du gouvernement libéral de Jean Charest. (adoptée à la majorité)</p> <p>Que le SECMV s'oppose à la juridiciarisation des mouvements sociaux et des mouvements de grèves générales illimitées. (adoptée à la majorité)</p> <p>Que le SECMV demande l'amnistie pour tous-tes les arrêté-es dans les arrestations de masse ou aléatoires. (adoptée à la majorité)</p>
03-04-12	H-12	<p>Considérant que le Québec est présentement dans une impasse au niveau du conflit sur les frais de scolarité.</p> <p>Considérant le fait que pour gagner, le mouvement étudiant doit prouver à la</p>

	<p>population que le gouvernement ment sur le fait que l'État ne peut se permettre la gratuité scolaire.</p> <p>Considérant que selon l'IRIS, la gratuité scolaire coûterait entre 356 millions \$ et 550 millions \$ par année.</p> <p>Considérant que 69% de la population ainsi que les contribuables et les entreprises puissent eux aussi économiser 300 millions \$ par année</p> <p>Que le SECMV défende farouchement le fait qu'on peut se payer la gratuité scolaire simplement en éliminant le second rapport d'impôt.</p> <p>Que les délégués du SECMV au prochain congrès de la CLASSE adopte une résolution semblable à celle décrite ci-dessus et donc, qu'elle propose au gouvernement de réduire le nombre de rapport d'impôt pour payer la gratuité scolaire et qu'elle tente de convaincre la population que cette mesure pourrait mettre fin au conflit. (adoptée à la majorité)</p> <p>Que la CLASSE ne négocie pas avec le gouvernement si celui-ci exclut de la table de négociation l'une des organisations étudiantes nationales (FECQ, FEUQ, CLASSE, TACEQ) à condition que celles-ci s'engagent à travailler ensemble à cette même table de négociation. (adoptée à la majorité)</p> <p>Considérant la pression gouvernementale que subit les administrations collégiales et universitaires.</p> <p>Considérant les pratiques de répression et de violence institutionnelle qu'utilise le gouvernement pour réprimer le mouvement étudiant.</p> <p>Considérant l'importance d'une solidarité nationale forte et concrète.</p> <p>Que le SECMV s'engage à appeler une nouvelle vague de grève si une seule session ou un seul cours est annulé sans l'assentiment des étudiantEs dans un ou des établissements scolaires qui ont fait la grève; que ses étudiantEs aient été membres de la CLASSE ou non. (adoptée à l'unanimité)</p>
26-03-12	<p>H-12</p> <p>Considérant que l'opinion publique est une construction des médias de masse.</p> <p>Considérant que l'information dans les médias nationaux est très souvent influencée par les pouvoirs politiques et économiques.</p> <p>Considérant que le mouvement de grève ne fut pas construit par les médias de masses mais plutôt par une mobilisation directe des étudiant-e-s.</p> <p>Que le SECMV considère le rôle des médias de masse comme simple instrument secondaire dans notre lutte sociale.</p> <p>Que le SECMV encourage fortement les types d'actions qui ont des effets mobilisateurs ou perturbateurs directs et qui n'ont pas besoin de la médiation des médias de masse pour atteindre leurs objectifs. (adoptée à l'unanimité)</p> <p>Considérant que le budget demande aux étudiants de payer « leur supposée juste part » en adoptant une hausse des frais de scolarité au niveau universitaire.</p> <p>Considérant que le financement présent, prône l'idéologie de la marchandisation du</p>

		<p>savoir en favorisant le financement dans les recherches commercialisables.</p> <p>Considérant que cette idéologie ne reflète pas une vision durable du développement de la société.</p> <p>Que le SECMV prône une meilleure administration des universités et qu'il décourage les dépenses de publicités suscitées par une position concurrentielle, les dépenses superflues des rectorats ainsi que le nombre et la rémunération des cadres. (adoptée à l'unanimité)</p> <p>Que le SECMV participe à la manifestation de solidarité pour les travailleurs de Rio Tinto Alcan, à Alma samedi 31 mars. (adoptée à la majorité)</p> <p>Que le SECMV offre son appui aux travailleurs-euses de Aveos ainsi qu'aux bagagistes d'Air Canada. (adoptée à la majorité)</p>
06-03-12	H-12	<p>Que le SECMV utilise les médias sociaux, les messages- textes et le site internet du SECMV afin d'informer les membres du SECMV des différentes actions et des différents enjeux liés à la grève de manière plus efficace. (adopté à l'unanimité)</p> <p>Considérant que le SECMV a besoin d'objectifs clairs quant à ses revendications actuelles face au gouvernement</p> <p>Que le SECMV invite les membres à former un groupe de réflexion et de discussion pour définir les objectifs de la grève actuelle (adoptée à l'unanimité)</p> <p>Considérant que, peu importe l'origine ethnique ou nationale, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge, les convictions politiques, la langue, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation de moyen pour pallier ce handicap, l'éducation est un droit pour tous et toutes.</p> <p>Considérant que l'accès à l'éducation ne doit pas être déterminé par la capacité à payer.</p> <p>Considérant que la gratuité scolaire apporterait de nombreux bénéfices à la société.</p> <p>Considérant que l'éducation et le savoir ne sont pas des marchandises, mais sont les bases d'une société</p> <p>Que l'éducation soit considérée comme un droit inaliénable et fondamental. Que la gratuité scolaire soit reconnue comme étant un des moyens pour diminuer les inégalités sociales (adoptée à la majorité)</p> <p>Considérant que l'entente de collaboration avec la Fédération étudiante collégiale du Québec a été brisée par l'exécutif de cette dernière lors de son point de presse du vendredi 2 mars 2012.</p> <p>Considérant que la fédération universitaire du Québec a refusé de signer cette entente de collaboration minimale</p> <p>Que le SECMV demande que la CLASSE refuse systématiquement toute collaboration avec les exécutifs des fédérations étudiantes nationales, sauf si ces dernières s'engagent dans une entente respectant les mandats et les revendications du SECMV et de la CLASSE (adoptée à l'unanimité)</p> <p>Considérant que le SECMV devrait proposer des solutions concrètes contre la</p>

hausse des frais de scolarité

Considérant qu'il est possible de financer les universités avec d'autres moyens qu'une hausse des frais de scolarité

Considérant qu'une modification du système d'imposition québécois pourrait avantager 90% des Québécois et augmenter le revenu annuel du gouvernement de 1.3 milliard ;

Que le SECMV soutienne l'établissement d'un système d'imposition à 10 paliers. (adoptée à l'unanimité)

Que le SECMV demande que la CLASSE puisse se dissocier de toutes actions non-organisées par elle-même, mais qu'elle dénonce pas les actions, quelles qu'elles soient, organisées par d'autres groupes ou individus. Que la CLASSE défende toutefois la pertinence des actions de désobéissance civile dans le cadre actuel de la lutte contre la hausse des frais de scolarité. (adoptée à la majorité)

Considérant la difficulté à trouver un terrain d'entente avec FECQ et la FEUQ pour l'organisation de la manifestation du 10 novembre dernier.

Considérant que les deux organisations ont eu des comportements critiquables la journée même de la manifestation

Considérant que la FECQ n'a pas respecté la clause de non-dénonciation, qu'elle avait pourtant accepté de signer

Considérant que la multiplication des manifestations et des actions de perturbation ne peuvent qu'être bénéfique pour l'établissement d'un rapport de force face au gouvernement.

Considérant que le 22 mars est déjà ancré dans l'imaginaire collectif comme date importante de la mobilisation étudiante

Que le SECMV participe à la manifestation nationale, le 22 mars à Montréal à la Place du Canada, à 13h, organisée par la CLASSE sur ses propres bases.

Que la TaCEQ, la table des partenaires universitaires, ainsi que toutes les associations étudiantes du Québec soient invitées à participer.

Que le trajet de cette manifestation ne soit pas dévoilé à qui que ce soit

Qu'une diffusion massive de cette manifestation ait lieu dès maintenant (adoptée à l'unanimité)

Considérant que le CÉPAL (coalition étudiante pour l'association libre), par l'entremise d'un site web de désinformation antidémocratique propose aux étudiant-e-s désirant retourner en cours de quitter leur association

Considérant que les étudiant-e-s qui ne sont pas membres de l'association étudiante n'ont pas le droit de vote;

Que dès la réception d'un premier formulaire, le SECMV s'assure de la démocratie des votes en ajoutant une procédure de vérification des membres de l'association avant chaque assemblée générale de reconduction de la grève

		<p>Que le SECMV bloque l'accès aux locaux de cours à l'enseignement régulier aux étudiant-e-s ayant quitté l'association au même titre qu'il le fait pour ses membres.</p> <p>Que le SECMV envoie un courriel de sensibilisation quant à la perte du droit de vote et de la protection syndicale étudiante aux étudiant-e-s désirant de quitter l'association (adoptée à l'unanimité)</p>
27-02-12	H-12	<p>Que l'article 32 des statuts et règlements se lisent dorénavant ainsi : Certains types de proposition ne peuvent être traités qu'en assemblée générale spéciale avec quorum spécial :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Grève d'un (1) ou deux (2) jours : 5% des membres - Déclenchement d'une grève de trois (3) jours ou + : 10% des membres - Reconduction ou arrêt d'une grève de trois (3) jours ou plus : 5% des membres - Affiliation ou désaffiliation à un regroupement d'associations étudiantes : 10% des membres <p>Si une assemblée de reconduction ou d'arrêt d'une grève de trois jours ou plus n'atteint pas quorum, une autre assemblée peut être appelée dans un délai maximum de trois jours. (adoptée à la majorité)</p> <p>Considérant que, pour les travailleuses et les travailleurs, les étudiants et les étudiantes, le piquetage a toujours représenté le moyen de faire respecter la décision démocratique de faire la grève ;</p> <p>Considérant que nos moyens de mettre de la pression sur le gouvernement n'implique jamais de s'en prendre à l'intégrité physique des civil-e-s;</p> <p>Considérant que les corps policiers s'attaquent souvent à l'intégrité physique des manifestants et manifestantes;</p> <p>Considérant que la lettre de la sous- ministre appelant au non- respect des lignes de piquetage peut être interprétée comme une forme d'incitation à la violence</p> <p>Que le SECMV propose que tant que la ministre exigera des conditions liées au terme de la «violence », que la CLASSE exige pour sa part qu'elle se rétracte et que plutôt que de lancer un appel à la violence, qu'elle appelle les enseignantes, les enseignants, les étudiant-e-s à respecter les piquets de grève. (adoptée à la majorité)</p> <p>Que le SECMV propose que la CLASSE adopte une politique de transparence relative notamment aux informations provenant du bureau de la ministre de l'éducation, mais également concernant toute information devant être présentée aux étudiant-e-s en assemblée générale. (adopté à la majorité)</p> <p>Que le SECMV organise et participe à des activités dans le cadre de la journée internationale d'éducation populaire qui a lieu le 9 mars 2012</p> <p>Que le SECMV s'oppose à la transmission du trajet des manifestations aux médias et à la police (adopté à la majorité)</p> <p>Que le SECMV s'engage à ne pas dénoncer dans les médias, les actions symboliques et de perturbations entreprises par les autres organisations locales et nationales et demande à la CLASSE d'en faire autant (adopté à la majorité)</p>
21-02-12	H-12	<p>Qu'un comité communications, un comité actions, un comité ateliers, un comité externe, un comité négociation, un comité grève, un comité bouffe, un comité art et un comité piquetage soient créés à la suite de l'assemblée générale pour la durée de la grève. (adoptée à la majorité)</p>

		<p>Qu'un comité budget soit créé et celui-ci soit mandaté de faire une proposition sur la gestion du budget de grève à la prochaine assemblée générale. Qu'il soit mandaté de faire la gestion du budget au jour le jour et également redevable à l'assemblée générale. (adopté à la majorité)</p> <p>Qu'une assemblée de reconduction de la grève ait lieu au minimum, une fois par semaine à 10h en alternance entre les lundis, mardis et mercredis, pour donner la chance au plus de personnes possibles d'assister à celles-ci (adoptée à la majorité)</p> <p>Considérant les problématiques de logistique et de mise en place de balises claires pour l'exclusion de certains cours</p> <p>Considérant que le SECMV a fourni, en vain, beaucoup d'effort depuis le 8 février 2012, pour accommoder chacun quant à l'exclusion des cours et pour trouver des solutions aux problèmes de logistique et d'équité.</p> <p>Considérant l'intransigeance de l'administration en ce qui attrait au cours exclus et à l'accessibilité aux locaux spécialisés</p> <p>Qu'aucun cours ne soit dispensé. Que le SECMV réitère sa demande à l'administration d'avoir accès aux locaux spécialisés. (adoptée à la majorité)</p> <p>ouvrables. Advenant qu'il n'y ait toujours pas quorum à cette assemblée, la grève prend fin le lendemain de la dite assemblée.</p>
08-02-12	H-12	<p>Que le conseil exécutif soit mandate de rencontrer les coordonnateurs et les coordonnatrices de programmes (Design de mode, commercialisation de la mode, réadaptation physique, etc.) ainsi que les étudiant-e-s afin de négocier les cours qui seront exclus de la grève. Que la prochaine assemblée générale adopter l'ensemble des cours exclus. Que l'accès aux locaux spécialisés jugés indispensable soit maintenue pendant la grève (Rond- Point, locaux de musique, théâtre, montage, centre sportif, locaux de technique de réadaptation physique, salle d'ordinateurs, le local d'improvisation et la salle du Café l'exil (adopté à la majorité)</p> <p>Considérant que le mouvement étudiant québécois, y compris le SECMV, milite depuis deux ans contre la hausse des frais de scolarité et plus généralement contre la tarification des services publics;</p> <p>Considérant que plusieurs moyens ont déjà été utilisés pour faire savoir notre position au gouvernement Charest, à savoir des pétitions, des lettres ouvertes, des actions symboliques, des actions de perturbations, des occupations, des manifestations régionales et nationales;</p> <p>Considérant que 30 000 personnes étaient dans les rues de Montréal et que 20 000 étudiant-e-s étaient en grève le 10 novembre 2011 pour signifier leur opposition à la hausse des frais de scolarité;</p> <p>Considérant que le gouvernement Charest refuse de reculer sur sa décision de hausser à nouveau les frais de scolarité dès la session d'automne 2012;</p> <p>Que le SECMV déclenche une grève générale le 21 février 2012 si 12 associations étudiantes représentant plus de 20 000 membres sur au moins 3 campus différents ont, elles aussi, obtenues un mandat de grève;</p> <p>Advenant que le plancher ne soit pas atteint d'ici le 21 février prochain, que le SECMV déclenche la grève 3 jours ouvrables après l'atteinte de ce plancher</p>

		Qu'une assemblée générale ait lieu le jour du déclenchement de la grève afin de discuter des modalités de reconduction de la grève et l'adoption de l'ensemble des cours qui seront exclus. (adoptée à la majorité)
Date	AG	
30-11-11	A-11	<p><i>Considérant qu'une campagne de grève générale comporte des coûts supplémentaires;</i></p> <p><i>Considérant que les antécédents démontrent que le partage des coûts, liés à la grève générale, a été inégal par le passé;</i></p> <p><i>Considérant que certaines associations ont déjà presque déclaré faillite à cause de cela, ainsi que l'ASSÉ;</i></p> <p><i>Considérant que les membres de l'ASSÉ ont déjà donné des cotisations à l'ASSÉ et donc à la CLASSE</i></p> <p>Que toutes associations membres de la CLASSE, non-membres de l'ASSÉ, aient le droit de vote, de proposition, d'appui et de parole lors des instances de la CLASSE dans tous les points à l'ordre du jour, sauf dans le point «ASSÉ» ;</p> <p>Que les associations membres de la CLASSE, membres de l'ASSÉ ou non, qui ne sont pas en grève générale illimitée, ne peuvent ni proposer l'arrêt de la grève générale illimitée, ni voter durant une proposition d'arrêt de la grève générale illimitée.</p> <p><i>Considérant l'importance qu'a eu l'accessibilité à l'éducation dans les luttes féministes et celle qu'elle continue d'avoir;</i></p> <p><i>Considérant les problématiques d'égalité des genres qui surviennent généralement dans le mouvement étudiant en période de mobilisation accrue, comme dans le cadre d'une grève générale illimitée;</i></p> <p><i>Considérant un besoin commun des associations étudiantes en matériel d'information, en formations féministes et en soutien aux comités femmes locaux existant ou à leur création;</i></p> <p><i>Considérant la volonté d'amener un discours féministe au sein du discours, de la mobilisation et des actions qui seront portés par la CLASSE;</i></p> <p><i>Considérant que le mouvement féministe est aussi, au même titre que la lutte actuelle, un mouvement combatif;</i></p> <p>Que la CLASSE intègre un Comité Féministe dont les membres du Comité Femmes de l'ASSÉ feront, de facto, partie.</p> <p>Fonctionnement du comité : Le comité Féministe sera, durant le temps de la Coalition, un comité de soutien au comité femmes de l'ASSÉ. Le comité féministe intégrera des collaboratrices et collaborateurs qui n'auront pas l'obligation d'être élu-es en congrès, mais devront obligatoirement présenter leur adhésion sous forme de lettre adressée au congrès. Elles et ils restent donc redevables au congrès. Les mandats du comité seront :</p> <ul style="list-style-type: none"> •Organiser des actions féministes; •Former des porte-paroles féministes; Créer du matériel de mobilisation féministe; •Publier des textes et/ou articles féministes; Assurer la visibilité du féminisme lors de manifestations <p><i>Considérant que l'impôt post universitaire ne prend pas en compte la différence des diplômes universitaires;</i></p>

		<p><i>Considérant qu'il s'agit d'une entente à rabais et d'un déplacement de la charge des frais de scolarité ;</i></p> <p><i>Considérant que cela s'inscrit parfaitement dans l'idée de la marchandisation de l'éducation;</i></p> <p>Que la CLASSE, l'ASSÉ et le SECMV se positionnent contre l'impôt post universitaire (IPU)</p> <p><i>Considérant que l'abolition du crédit d'impôt sur les droits de scolarité n'est pas un moyen de financer l'éducation;</i></p> <p><i>Considérant que la majeure partie des personnes qui profitent réellement de ce crédit d'impôt sont des mères monoparentales</i></p> <p><i>Considérant que cela va aussi à l'encontre de la gratuité scolaire;</i></p> <p>Que la CLASSE, l'ASSÉ et le SECMV se positionnent contre l'abolition du crédit d'impôt sur les droits de scolarité.</p>
09-11-11	A-11	<p>Considérant de nouveaux besoins budgétaires</p> <p>Considérant l'embauche de nouveaux et nouvelles employé-e-s</p> <p>Considérant la nécessité d'avoir des prévisions budgétaires fiables pour la campagne étudiante 2011-2012</p> <p>Que l'on adopte les prévisions budgétaires tel qu'amendées.</p> <p>Que les nouvelles prévisions budgétaires soient annexées.</p> <p>Considérant que la hausse des frais de scolarités annoncée par le gouvernement est inacceptable,</p> <p>Considérant les précédents mandats du SECMV contre toute hausse de frais de scolarité,</p> <p>Considérant l'importance de l'accessibilité aux études,</p> <p>Considérant qu'un mouvement étudiant national serait bénéfique pour la lutte étudiante actuelle,</p> <p>Considérant que les étudiants et étudiantes auraient besoin d'une journée de grève pour participer à la manifestations du 10 novembre,</p> <p>Considérant que la majorité des organisations nationales ont signé l'entente pour la manifestation du 10 novembre,</p> <p>Considérant que la manifestation du 10 novembre est un ultimatum lancé au gouvernement pour qu'il recule sur sa décision.</p> <p>Que le SECMV organise un départ d'autobus à 13h30 partir du CEGEP Marie-Victorin pour se rendre à la manifestation nationale contre la hausse des frais de scolarité.</p> <p>Que le SECMV organise une rencontre Bière-Pancarte, ce soir, mercredi, à 18h à l'EXIL, pour préparer la Manifestation.</p> <p>Qu'une ligne de piquetage devant le Cégep ait lieu dès 7h00 suivi d'une formation manifestation à 9h00.</p>
14-09-11	A-11	<p>Que l'ASSÉ participe à la manifestation du 10 novembre sous les conditions suivantes ;</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. La clause de non-dénonciation : Que les associations étudiantes nationales s'engagent à ne pas dénoncer dans les médias les actions entreprises par les autres organisations nationales. 2. Que le trajet de la manifestation ne soit pas transmis à la police et soit gardé secret. 3. Que la manifestation soit doter d'un service d'ordre composé de membres des organisations nationales jumelé-es pour assurer que la manifestation

		<p>reste groupé. Le service d'ordre devra aussi être composé d'une équipe médical.</p> <p>3. Que les apparitions médiatiques soient répartie équitablement entre les organisations nationales.</p> <p>qu'une entente soit signée entre l'ASSÉ et les organisations concernées afin de consolider cette entente. Si ces conditions ne sont pas respectées, que l'ASSÉ organise une manifestation la même journée avec un trajet différent, trajet qui rejoindrait finalement l'autre manifestation.</p> <p>Que le SECMV tienne une Assemblée générale de grève pour que les étudiant-es du Cégep Marie-Victorin puissent participer aux manifestations prévues.</p> <p>Que le SECMV participe à des actions de perturbation locale et nationale durant la session d'Automne 2011 afin d'effectuer une escalade des moyens de pression.</p> <p>Que le SECMV réitère son mandat s'opposant à la hausse des frais de scolarité, en s'opposant non seulement à la hausse prévu mais aussi en demandant une régression des frais de scolarité à ce qu'il était en 2007 dans la perspective d'une future gratuité scolaire.</p> <p>Considérant qu'une revendication pour l'abolition de la contribution parental serait essentiel pour un mouvement étudiant élargi;</p> <p>Considérant que la hausse des frais de scolarité actuel ne touche pour l'instant que les Universités;</p> <p>Considérant que cette revendication serai une mesure offensive ajouter à la lutte de la hausse des frais de scolarité plutôt défensive;</p> <p>Considérant que cette revendication ne pourra pas être l'unique revendication de la prochaine lutte étudiante;</p> <p>Que le SECMV défende activement son mandat sur l'abolition de la contribution parental de la AFÉ lors du prochain congrès de l'ASSÉ. En reconnaissant que cette revendication n'est nullement une mesure palliative à la hausse des frais de scolarité et qu'elle ne recherche pas une bonification mais bien une abolition de la contribution parentale du calcul de l'aide financière aux études.</p> <p>Considérant que le SECMV c'est précédemment positionner contre l'ingérence du privé dans le publique</p> <p>Considérant que le partenariat va à l'encontre des intérêts des étudiants actuels du Cégep Marie-Victorin.</p> <p>Considérant que le campus est déjà largement privatisé</p> <p>Que le SECMV s'oppose au projet du P.P.P peu importe l'offre de l'impact et de la direction.</p>
20-04-11	H-11	<p>Que les revendications de la campagne annuelle 2011-2012 de l'ASSÉ soit par priorité;</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- Contre toute hausse des frais, dans une perspective de gratuité scolaire 2- Pour l'abolition de la contribution parentale dans le calcul de l'aide financière aux études dès le départ du domicile familial 3- Contre toute forme de financement et d'intrusion du privé dans les institutions scolaires publics <p>Que le plan d'action de l'ASSÉ pour l'année scolaire 2011-2012 soit;</p> <ul style="list-style-type: none"> - des actions de visibilité et de perturbations politiques dès la rentrée automnale au collégial et à l'université - distribution d'un ultimatum spécial GGI dès la cinquième semaine de cours de la session universitaire (automne 2011) - Un appel à une grève de deux jours collés fin octobre – début novembre. La première pour des activités et actions au local, La

		<p>deuxième pour une manifestation nationale appelée par l'ASSÉ appelant à une participation de toutes les associations étudiantes du Québec</p> <ul style="list-style-type: none"> - Qu'une action de perturbation économique et/ou politique d'envergure ait lieu lors de cette manifestation - Que l'ASSÉ appelle les associations étudiantes à prendre des mandats de tenir des A.G. de GGI, lors des A.G. de l'automne, avec pour objectif de tenir une grève générale illimitée au courant de l'année scolaire 2011-2012 et cela au plus tard au début de la session hiver 2012 - Que l'ASSÉ tienne un congrès de fondation d'une coalition élargie après la manifestation nationale - Tenue d'AG de GGI au maximum dans la cinquième semaine (collégial) de la session hiver 2012 dans le but de déclencher une grève générale illimitée dès que 10 associations représentant 25 000 étudiant-es aient un mandat similaire.
02-02-11	H-11	<p>Que le SECMV participe à la manifestation des associations étudiantes de Montréal le 10 février 2011.</p> <p>Que l'ASSÉ participe à la manifestation de l'Alliance sociale et de la Coalition du 12 mars 2011 sur ses propres bases afin d'y promouvoir ses revendications et principes d'action</p> <p>Que l'ASSÉ organise une manifestation nationale, près de la sortie du budget provincial 2011, contre le dégel actuel et les hausses envisagées des frais de scolarité et ce, sans la coalition.</p> <p>Que l'ASSÉ tienne et encourage à tenir des actions de visibilité et d'éducation populaire visant à informer la population étudiante de la situation actuelle en éducation, particulièrement concernant les frais de scolarité</p>
02-02-11	H-11	<p>Que le SECMV tienne une assemblée générale de grève dans le but de tenir une ou plusieurs journées de grève la journée de la manifestation nationale de l'ASSÉ et dans les journées précédant et/ou suivant celle-ci.</p> <p>Que le SECMV tienne une assemblée générale de grève générale illimitée dès que 10 associations étudiantes représentant au minimum 25 000 étudiants et étudiantes aient un mandat similaire.</p> <p>Que l'ASSÉ lance et distribue massivement dans tous les campus du Québec, un Ultimatum Spécial grève générale illimité (GGI) dans le but d'informer la population étudiante de l'histoire de la GGI, des raisons de son utilisation et de la possibilité de former une coalition élargie dans le but d'obtenir des mandats de GGI dans le plus d'associations étudiantes possibles pouvant être effectifs à l'automne 2011 ou hiver 2012.</p> <p>Que ces Ultimatums soient distribués massivement lors de journées d'action sur les dits campus.</p>
02-02-11	H-11	<p>Qu'un congrès de fondation d'une future coalition élargie soit appelé pour l'automne</p>
02-02-11	H-11	<p>Advenant une GGI, que le surplus budgétaire du SECMV soit attribué à cette lutte à l'exception de la partie attribué au budget 2010-2011</p>
02-02-11	H-11	<p><i>Considérant le centralisme démocratique au sein de la coalition opposée à la tarification et privatisation des services publics et de l'Alliance sociale</i></p> <p><i>Considérant la démobilisation au sein des organisations membres de ces grands</i></p>

		<p><i>regroupements;</i></p> <p><i>Considérant que la coalition et l'Alliance sociale ont des principes d'action qui ont peu à voir avec le syndicalisme de combat;</i></p> <p><i>Considérant l'urgence de mener à terme la lutte contre le dégel actuel et la hausse massive envisagée des frais de scolarité;</i></p> <p>Que l'ASSÉ se dissocie de la coalition opposée à la tarification et privatisation des services publics afin de recentrer ses énergies sur la lutte actuelle contre la hausse des frais de scolarité</p> <p>Que le SECMV dénonce le discours économique (développement durable) et le manque d'utilisation de moyens d'envergure (perturbation économique et politique, grève sociale) de l'Alliance sociale</p>
02-02-11	H-11	<p><i>Considérant que la privatisation du Cégep Marie-Victorin est de plus en plus présente.</i></p> <p><i>Considérant que le SECMV a une position contre la présence des entreprises privées sur le campus du Cégep.</i></p> <p><i>Considérant que la conciliation horaire des nouveaux étudiants en sport-étude privera les étudiants hors de ce programme.</i></p> <p><i>Considérant que les intérêts des étudiants et étudiantes ne seront pas prioritaires autant à l'accès aux services qu'au plan de la gestion.</i></p> <p>Que le SECMV s'oppose au projet de partenariat privé entre l'Impact de Montréal, le CAPCE et le Cégep Marie-Victorin.</p>
02-02-11	H-11	<p><i>Considérant la position du SECMV contre la présence des Forces Armées Canadiennes sur le campus,</i></p> <p>Que le SECMV s'oppose également à la présence du collège militaire sur la totalité du territoire du Cégep Marie-Victorin.</p>
17-11-10	A-10	<p>-Considérant la position de gratuité scolaire du SECMV;</p> <p>-Considérant que toute hausse des frais est un obstacle à la gratuité scolaire et au droit à l'éducation;</p> <p>-Considérant que la rencontre des partenaires universitaires refuse de discuter des solutions autres que la hausse des frais de scolarité;</p> <p>-Considérant la position de boycotter la rencontre des partenaires universitaires de l'ASSÉ et de l'appel de cette dernière à la participation massive à une manifestation nationale;</p> <p>-Considérant qu'une journée de grève permettrait la participation massive des étudiants et étudiantes du Cégep Marie-Victorin à cette manifestation;</p> <p>-Considérant qu'une journée de grèves s'inscrit dans une escalade des moyens de pression visant à faire reculer le gouvernement sur la hausse des frais de scolarité;</p> <p>-Considérant que le SECMV s'oppose à toutes hausses des frais ;</p> <p>-Considérant que le SECMV a tenu une journée de grève le 1er avril 2010 pour dénoncer le budget Bachand;</p> <p>-Considérant que des organismes communautaires du quartier ont contacté le SECMV pour inviter les étudiants et les étudiantes à participer à la manifestation de la Coalition opposée à la tarification et à la privatisation des services publics et établir un partenariat ;</p> <p>-Considérant qu'une journée de grève favoriserait la participation massive des étudiants et étudiantes à cette manifestation;</p>

		<p>-Considérant qu'une journée de grèves s'inscrit dans une escalade des moyens de pression visant à faire reculer le gouvernement sur la hausse des frais) <i>Les considérants écrits à l'avance n'ont pas été présentés</i></p> <p>3.2 Que le SECMV soit en grève le 23 novembre, le 25 novembre et le 6 décembre.</p>
03-02-10	H-10	<p><i>Considérant que les statuts et règlements actuels du SECMV sont désuets ;</i> <i>Considérant que les présents statuts et règlements ne sont plus représentatifs de nos pratiques ;</i> Le conseil exécutif propose le dépôt des nouveaux statuts et règlements du SECMV.</p>
03-02-10	H-10	<p>Que le SECMV s'oppose à toute hausse de frais ou à toute coupure dans les services sociaux et à toute vente d'actif public au secteur privé, particulièrement en éducation, dans une perspective d'accessibilité à l'éducation et de réforme progressiste de la fiscalité.</p>
03-03-10	H-10	<ul style="list-style-type: none"> • Que chaque candidat-e se présentant à un poste fasse une présentation de 2 minutes et que cette présentation soit suivie d'une période de question de 3 minutes. Ceci sera précédé d'une présentation des postes en élections par Stéphanie Germain. • Que Thomas Rioux-Devette soit élu au poste de coordonnateur à l'interne. • Que Sébastien Poisson-L'espérance soit élu au poste pré-universitaire de la commission des études.
03-03-10	H-10	<p><i>Considérant qu'il n'existe aucune possibilité de placement respectant les valeurs du SECMV et étant sans risque ;</i> <i>Considérant que dans les dernières années, le SECMV n'a pas connu de surplus substantiels ;</i></p> <p>Que les surplus du SECMV restent dans les comptes actuels, Que 35 000\$ de ces surplus soient conservés comme fond de grève et d'urgence, Que le reste des surplus soient, aux besoins, réinvestis dans les budgets des prochaines années pour pallier à la hausse des dépenses dues à l'inflation et/ou pour des projets spéciaux.</p>
03-03-10	H-10	<p><i>Considérant que le SECMV est positionné contre l'ingérence du privé au cégep Marie-Victorin ;</i> <i>Considérant que le SECMV a de nombreux mandats en faveur d'une économie sociale ;</i> <i>Considérant que le système capitaliste fonctionne sur une logique de croissance perpétuelle qui est incompatible avec une idéologie environnementaliste ;</i> <i>Considérant que le capitalisme idéalise la notion de profit au détriment des conditions de vie des travailleurs et travailleuses ;</i> <i>Considérant que l'avènement d'une société réellement égalitaire n'est envisageable que par l'écroulement du système et de la pensée capitaliste ;</i></p> <p>Que le SECMV dénonce le capitalisme et qu'il soit dès maintenant anticapitaliste.</p>
03-03-10	H-10	<p><i>Considérant que les moyens financiers de l'ASSÉ sont très restreints ;</i> <i>Considérant qu'il faut se donner les moyens de ces ambitions ;</i></p> <p>Que le SECMV se positionne en faveur d'une hausse des cotisations de l'ASSÉ se situant entre 0,50\$ et 1\$ à l'ASSÉ.</p>
06-05-09	H-09	<p><i>Considérant que le Secmv a accumulé au cours de ses années d'activités plus de 100 000\$ en surplus ;</i> <i>Considérant qu'en laissant dormir ces surplus dans les banques, le SECMV laisse son argent perdre de sa valeur alors que les institutions financières s'enrichissent sur son dos ;</i> <i>Considérant que les investissements faits avec cet argent seraient une source</i></p>

		<p><i>supplémentaire de revenu pour le SECMV qui ne nécessiterait pas la contribution des étudiantEs ;</i></p> <p>Que les surplus soient réinvestis dans la prochaine année ;</p> <p>Qu'une rencontre ait lieu entre les membres du CE, la comptable du SECMV et la banque afin de connaître les possibilités de placements de nos surplus.</p> <p>Que suite à la rencontre, les surplus soient placés dans des institutions respectant les valeurs du SECMV.</p> <p>Que pour la session prochaine soit la session d'automne 2009, la création et la proposition d'un dossier sur le réinvestissement des surplus du SECMV monté par les membres du CE et la comptable du SECMV.</p>
01-04-09	H-09	Que le party de fin de session se fasse dans un bar ou dans une salle avec des bands de Marie-Victorin et des DJs.
		Que le SECMV appui la lutte de conciliation d'horaire parents-étudiants.
		Que l'on ajoute dans l'article 53 en tant que comité permanent le comité interculturel et que l'article se lise comme suit : « e) Comité interculturel ».
		Que la prochaine campagne de l'ASSÉ 2009-2010 soit : <ol style="list-style-type: none"> 1. Pour une réforme progressive du régime des prêts et bourses. 2. Pour une correction du sous-financement historique de l'éducation postsecondaire et un réinvestissement massif dans les programmes sociaux.
18-02-09		Que le SECMV monte un dossier sur l'impact de l'indexation des frais afférents sur la population du cégep Marie-Victorin sur la période des 3 ans à venir.
		Que l'on adopte l'horaire de la semaine de boycott tel que suit : <ul style="list-style-type: none"> • Lundi : Distribution de matériel d'information sur la problématique de la privatisation au cégep Marie-Victorin • Mardi : Journée de prise de conscience par rapport aux endroits privés du cégep Marie-Victorin. • Mercredi : Distribution de café et de muffin à l'entrée principale le matin. Action surprise «Action : apporter votre lunch !» de 12h00 à 14h00 dans le foyer. • Jeudi : Journée de dénonciation contre la présence de publicité dans le cégep. <p>Et que tout cours, lors de cette semaine, se déroulant dans un locaux privés existants au Cégep aie lieu hors de ces locaux, et donc dans les corridors de l'école.</p>
		Que le SECMV appuie symboliquement l'action du 26 mars contre la privatisation des services sociaux.
		Que tous les étudiantEs désirant participer à l'action du 26 mars puisse s'y rendre sans être aucunement pénalisés d'une façon ou d'une autre ;
		Que leur absence ne soit pas comptabilisée et qu'aucune évaluation sommative ne soit prévue pour cette date.
		Que l'on ajoute un comité d'intégration culturelle au SECMV. Ce comité aurait pour but d'aider les étudiantEs de la communauté à s'intégrer au Cégep, par des activités telles que des spectacles, des journées thématiques, du sport, divers jeux, ect.
		Que le SECMV propose les modifications suivantes au règlement no9 lors du conseil d'administration du 4 mars 2009 : <ol style="list-style-type: none"> 1. (...) sauf pour les activités du syndicat étudiant. (ajouter à la fin de la phrase, article 5.1.17) 2. Toutes personnes venant aider les syndicats ou associations du cégep ont des raisons valables de se trouver au cégep. (article 5.1.2 à la fin du paragraphe) 3. <i>Il est interdit de prévoir des assemblées générales durant les heures de cours. Par contre, il est toléré que celle-ci déborde de façon raisonnable sur les heures de cours dans des cas exceptionnels. (article 5.3.5 après la phrase en italique)</i>

		4. Dès qu'un étudiant se voit attribuer une sanction autre qu'un avertissement verbal donné par un cadre, l'administration du cégep est responsable de prévenir l'étudiant qu'il a le droit d'être accompagné d'unE membre du syndicat étudiant lors de la rencontre l'informant de la dite sanction. (article 7.4 à la suite en note de bas de page)
18-02-09	H-09	Que le SECMV propose la tenu d'une plénière de 30 minutes sur les différents malaises engendrés par le féminisme tel qu'employé à l'ASSÉ lors des instances lors du prochain congrès.
		Que le SECMV propose que le féminisme ne fasse pas obligatoirement l'objet d'une revendication lors de chaque campagne de l'ASSÉ, mais que son analyse soit incluse globalement, si le sujet s'y prête directement, au même titre que tout autre facteur(social-économique, etc.) relié au sujet.
		Que le SECMV appuie le comité FEMMES-FAMILLES lors de ses revendications.
23-10-08	A-08	Que le SECMV se positionne contre la présence des entreprises privées sur le campus du Cégep.
		Que le SECMV appui le syndicat des professeurs dans leurs revendications : -En dénonçant comment l'enveloppe budgétaire des transferts fédéraux a été mal répartie par le gouvernement du Québec ; -En faisant une campagne de sensibilisation auprès des élèves ; -En faisant passer une pétition en appui à la lettre envoyée par le syndicat des professeurs à la ministre Courchesne ; -En faisant pression sur le gouvernement pour l'abolition de la loi C-43 ; -En appuyant les professeurs dans leurs moyens de pression
		Que l'on remplace « la présence d'au moins deux pour cent (2%)» par «la présence d'au moins un virgule cinq (1.5%)» de l'article numéro 17 des statuts et règlements du SECMV.
		<i>Considérant que les étudiants sont libres de venir au Cégeps ; Considérant que tous les professeurs n'appliquent pas cette politique de la même façon ; Considérant que cette politique peut être la cause d'un échec ; Que l'article 4.7.3 de la politique no.12 de la PIEA soit retirée.</i>
		<i>En considérant que : -Montréal-nord est au cœur de nombreux débats souvent très négatifs et péjoratifs à l'endroit de ses citoyens ; -L'image d'une minorité prend le dessus sur une majorité positive et ambitieuse ; -Ceci les écartent et privent de certains de leurs droits fondamentaux auxquels ils ont droit ; -L'opinion publique a une image ghettoisée et dénigrante de cette ville.</i>
		Que le SECMV se positionne pour : -Traiter et appuyer les luttes et les combats des habitants et habitantes et ce financièrement et en favorisant l'accès à ces locaux. -Une enquête publique et indépendante sur la mort de Freddy Villanueva ; -Se battre pour la fin du profilage racial et des abus policiers ; -La reconnaissance du principe selon lequel tant qu'il y aura des inégalités économiques, il y aura de l'insécurité sociale.
23-04-08	H-08	<i>-Considérant l'importance de consolider l'ASSÉ, autant au niveau local régional, que national ; -Considérant que l'ingérence du privé a des impacts néfastes sur la vie quotidienne et les conditions matérielles de l'ensemble des étudiants et étudiantes ; -Considérant qu'une campagne contre cette problématique permettait à chaque association locale de lutter selon ses propres moyens afin d'obtenir des gains concrets ; Considérant que la privatisation du système d'éducation est la conséquence ultime de son sous-financement chronique ; -Considérant que le fléau de la privatisation dépasse le simple cadre de l'éducation et s'étend à l'ensemble des services sociaux ;</i>

23-04-08	H-08	<p>Que la prochaine campagne de l'ASSÉ aille pour thème : «Stoppons la privatisation des services sociaux» Avec trois(3) principales revendications :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1. Contre l'ingérence des entreprises privées dans les institutions post-secondaires 2. Pour l'autogestion des services alimentaires 3. Pour la démocratisation des conseils d'administration <p>-Que l'ASSÉ profite de cette campagne pour préparer une vaste consultation sur l'AFE et pour travailler à la production de recherches, d'analyses et d'autre documentation pertinente sur l'aide financière aux études pour une campagne ultérieur. -Que l'ASSÉ travaille conjointement avec l'ensemble des mouvements sociaux afin de mener un front commun contre la privatisation des services sociaux</p> <p><i>-Considérant la construction d'un nouveau centre sportif privé sur le campus du Cégep Marie-Victorin ;</i> <i>-Considérant que des fonds publics ont été investis dans le projet ;</i> <i>-Considérant qu'un tel centre sera accessible à la population montréalaise dans son ensemble ;</i> <i>-Considérant que les étudiantEs du Cégep se sont positionnés pour la gratuité et l'accessibilité des services en milieu scolaire ;</i></p> <p>Que le SECMV revendique un accès gratuit au centre sportif en tout temps pour les étudiantEs du Cégep Marie-Victorin, que ces derniers aient priorité sur la clientèle régulière.</p> <p>Que considérant les surplus budgétaires du SECMV pour la présente année, que celui-ci fasse un don de 1 500\$ à l'ASSÉ.</p> <p>Que le SECMV se positionne contre l'affichage des publicités de l'UQÀM, sans toutefois empêcher l'accès à l'information sur les programmes de cette université, et ce tant et aussi longtemps que le conflits qui oppose la direction à la population étudiante ne sera pas réglé.</p> <p>Que le SECMV témoigne son appui aux étudiantEs en grève de l'UQÀM et son désaccord face à la tentative de limiter les libertés individuelles des grévistes par l'envoi d'une lettre à l'administration de l'UQÀM ainsi.</p> <p>Que le SECMV tienne une levée de fond visant à insérer des messages d'info dans des sections publicitaires de certains journaux.</p> <p><i>-Considérant le fait que la campagne de l'ASSÉ «Pour un réinvestissement, pas n'importe comment !» en est à sa quatrième session ;</i> <i>-Considérant que la campagne de grève générale illimitée a été abandonnée au dernier congrès et que le mouvement étudiant ne semble pas en mesure de continuer à mener cette lutte pour le moment ;</i> <i>-Considérant qu'aucune action n'est prévue d'ici la fin de la session concernant cette campagne ;</i> <i>-Considérant qu'il serait temps de passer à autre chose et de commencer à parler de la prochaine campagne ;</i></p> <p>Que l'on mette un terme à la campagne de l'ASSÉ «Pour un réinvestissement, pas n'importe comment !» à la fin de la session d'hiver 2008.</p>
20-02-08		<p>Que le SECMV soit en grève le 21 février 2008 et qu'il participe à la manifestation nationale de l'ASSÉ à Québec.</p> <p>Qu'une AG de grève générale illimitée ait lieu si après le 21 février le mouvement étudiant est assez combatif.</p> <p>Que lors du prochain vote de grève, qu'il y ait possibilité de vote par anticipation pour ceux et celles en stage,</p>
06-02-08		<p>Que le SECMV verse 1 500\$ aux arrêtés de la grève étudiante et qu'elle lutte contre la répression policière.</p> <p>Que l'on appui l'association du Cégep du Vieux-Montréal dans sa lutte contre l'administration local et que le SECMV envoi une lettre d'appui et à la direction du cégep du Vieux-Montréal.</p>

06-02-08	H-08	<p>Que le SECMV demande l'amnistie des arrêtés de la grève du Vieux-Montréal au gouvernement.</p> <p><i>-Considérant que nous croyons que la sélection d'une entreprise basée sur le système coopératif serait plus adaptée aux valeurs citoyennes et éducatives partagées tant par les regroupements étudiants que par les institutions d'enseignement collégial ;</i></p> <p><i>-Considérant que nous sommes préoccupés par la transparence et la gestion participative des acteurs du cégep quant à la prise de décision pour la cafétéria ;</i></p> <p><i>-Considérant que nous sommes préoccupés par l'environnement ;</i></p> <p>Que le SECMV recommande à la direction générale le choix d'une coopérative, un siège étudiant sur le conseil d'administration de la cafétéria, un comptoir santé, équitable offrant des prix adaptés aux réalités financières des étudiantEs. Le SECMV recommande aussi d'instaurer un système de recyclage multi-matières dans les cuisines, que le nouveau concessionnaire fasse la transition vers de la vaisselle réutilisable et qu'une implantation d'un système de compost des déchets soit appliquée.</p>
17-10-07	A-07	<p>Que les étudiantEs qui le désirent démontre leur désaccord face au dégel des frais de scolarité en manifestant immédiatement après l'assemblée générale, indépendamment du résultat. Que le rassemblement ait lieu devant le Cégep suite à la diffusion de cette information aux autres étudiants du Cégep.</p>
19-09-07		<p>Sur le point Fiances du document de coalition avec l'ASSÉ, il est proposé de modifier le texte de l'ASSÉ par la proposition suivante :</p> <p><i>-Considérant que le SECMV est déjà affilié à l'ASSÉ ;</i></p> <p><i>-Considérant que le SECMV paie déjà une cotisation de 1,50\$ par membre ;</i></p> <p><i>-Considérant que les membres de l'ASSÉ font partie de la coalition ;</i></p> <p>Que toute association non-membre désirant joindre la coalition devra signer un contrat avec l'ASSÉ contenant les points suivants :</p> <p><i>-Suite aux votes de grève, que les associations étudiantes aient à payer une cotisation de 1,50\$ par membre pour avoir leur droit de vote ;</i></p> <p><i>-Qu'à la fin de la grève, une redistribution des trop-perçus soit faite au prorata des associations non-membres de l'ASSÉ ;</i></p> <p><i>-En cas de budget déficitaire, que les dépenses soient équitablement partagées selon le prorata de l'ensemble des associations étudiantes de la coalition ;</i></p> <p><i>-Que les associations étudiantes étant incapable de payer puissent prendre un arrangement avec le conseil exécutif de l'ASSÉ.</i></p> <p>Qu'une pétition soit rédigé par les étudiantEs concernant la navette 77 et le stationnement.</p>
22-11-06	A-06	<p><i>-Considérant que plusieurs milliers de civils, hommes, femmes et enfants sont morts dans le conflit en Afghanistan ;</i></p> <p><i>-Considérant que les Forces Armées Canadiennes ne respectent pas leurs mandats de paix et sont maintenant au front, impliquées dans l'assassinat qui se produit en Afghanistan ;</i></p> <p><i>-Considérant que le recrutement des Forces Armées Canadiennes incite les jeunes à quitter les études pour se spécialiser dans les techniques de combat et armement militaire ;</i></p> <p><i>-Considérant qu'une guerre contre l'Afghanistan constitue un danger pour l'ensemble des populations mondiales et un crime contre l'humanité ;</i></p> <p><i>-considérant que plusieurs soldats canadiens sont morts dans cette mission armée offensive qui de base était une mission pacifique et humanitaire ;</i></p> <p><i>-Considérant que les kiosques de recrutement des forces Armées Canadiennes se retrouvent de plus en plus dans les établissements scolaires où la population étudiante est monétairement défavorisée ;</i></p> <p><i>-Considérant que le gouvernement canadien offre des citoyennetés canadiennes à des immigrants et des immigrantes en échange d'un service militaire ;</i></p> <p>Que le SECMV revendique l'arrêt de toute implication armée directe dans le conflit en Afghanistan et le retour des troupes au Canada.</p>

22-11-06	A-06	Que le SECMV désire que le Cégep Marie-Victorin ne soit pas un lieu de propagande pour les Forces Armées Canadiennes et donc que le recrutement et l'affichage soit INTERDIT dans l'école, sur le terrain de l'école et en tout lieu appartenant à l'école. Cette revendication n'inclut pas les kiosques du collège militaire qui devront se présenter au cégep en même temps que les kiosques des autres collèges et universités.
		Que l'on demande à ce que soient retirés toutes les publicités Zoom Média à l'intérieur du Cégep Marie-Victorin.
		Que l'exécutif du SECMV soit mandaté afin de négocier une politique institutionnelle d'évaluation des apprentissages (PIEA) juste et équitable, au niveau du barème de correction, pour tous les étudiants et étudiantes du Cégep Marie-Victorin.
		Que le SECMV exige l'implantation systématique d'une semaine de mise à jour dans le calendrier de la session d'automne, qu'elle soit placée à la mise-session, et qu'elle soit reconnue comme activité pédagogique donc incluse au sein des 82 jours de classe.
		Que le SECMV retire son appui au projet du complexe sportif au Cégep.
27-09-06		Que l'on crée un comité multiethnique.
		Que l'on crée le comité de Création collective.
		Que le SECMV se positionne pour avoir une «semaine de lecture» à l'automne 2007.
08-03-06	H-06	Que l'on constate les résultats du référendum d'affiliation. (Affiliation à l'ASSÉ)
		Que le SECMV se positionne pour l'obtention des 4.9 milliards de dollars par année pour l'éducation et que cet argent soit investi à l'accessibilité et à la qualité de l'éducation post-secondaire.
		Que le SECMV se positionne contre la loi 142.
		Que le SECMV mandate l'exécutif pour que la semaine de relâche de la session d'automne 2006 ait lieu et que l'exécutif négocie du même coup le déplacement de la deuxième période de deux heures consacrée à la vie scolaire à un autre moment de la semaine
15-02-06		Que la question de l'affiliation nationale soit référée à un référendum échelonné du 15 au 17 février. Que le référendum débute après le moment de la levée de l'Assemblée et se termine vendredi à 16h00. Qu'en ce sens (mettre nom de la permanente) soit directrice de scrutin et s'assure de la régularité de la consultation référendaire. De plus, un représentant ou une représentante par camp sera invité pour le dépouillement des votes qui aura lieu immédiatement après la fermeture des boîtes de scrutins. La question référendaire sera : «Désirez-vous que le SECMV (syndicat étudiant du collège Marie-Victorin), rejoigne l'ASSÉ (association pour une solidarité syndicale étudiante) ? Oui () Non () » Advenant le cas où le SECMV rejoindrais l'ASSÉ cette première devra acquitté des cotisations de 1\$ par membre par session à partir de la session d'automne 2006. Advenant le cas où la cotisation serait hausser à 1,50\$ par membre par session, le SECMV contribuera à cette hauteur.»
		Que le syndicat soit mandaté pour changer la semaine de relâche afin qu'elle soit placée entre le 6 et le 10 mars.
16-11-05	A-05	Que le SECMV appuie la grève des professeurEs .
14-09-05		Que les étudiants à temps partiel du Cégep Marie-Victorin deviennent membres du SECMV.
04-05-05	H-05	Que si la marge d'argent prévue à l'augmentation du salaire du coordonnateur du café n'est pas utilisée, soit transférée à l'Achat de papier recyclé.
		Qu'il est maintenant 2 poste (permanentE et coordonnateur/trice du café).
		Que l'on nomine la firme de comptable Gosselin et associés.
07-04-05		Que l'on refuse l'offre du ministre Fournier.

07-04-05	H-05	Que le SECMV soit mandaté pour demander à ce que la session d'hiver 2005 se termine le 13 juin.
		Que l'on forme un comité ayant pour mandat de trouver des moyens pour obtenir une entente concernant la règle, et non la loi des 82 jours, et ce sans que les étudiants n'aient à être punis ou à payer le prix pédagogique pour l'exercice de leurs droits citoyens, en l'occurrence la grève.
		Que les examens soit au mois de juin et que les semaine du mois d'août soient considérées comme des semaines d'enrichissement ou de remise des travaux.
		Que la grève continue jusqu'à la prochaine assemblée ET Que la rentrée en classe soit lundi le 11 avril 2005.
14-03-05		Que le SECMV propose de bloquer le métro, la ligne orange.
		Que le SECMV dénonce les actions dans le bureau du ministre Fournier par rapport à la défécation dans un bureau.
		Que le SECMV prélève 10 sous par étudiant (prorata 300\$) pour le remettre au fond de grève de la CASSE.
		Que le SECMV adopte une position pacifiste dans toutes ses actions.
		Que la grève continue.
28-02-05		Que les assemblées générales durant la GGI soit tous les lundis et mercredi à 9h00 am.
		Que durant la GGI les locaux de musique et de productions soient débarrés. Que 2 semaines de grève générale illimité soit sans locaux ouverts avec des manifestations.
16-02-05		Que l'on entame une série d'actions contre le gouvernement avant de faire la grève.
22-09-04	A-04	Que le plan d'action 2004 soit adopté.
		Que le SECMV travaille en collaboration avec les autres syndicats du cégep pour le maintien du réseau collégial dans sa forme actuelle.
		Que Frédéric Trépanier et Philippe Plourde soient employéEs par le SECMV. A contrat, selon les conditions énumérées ci-haut.
		Que l'on adopte le budget 2004-2005.
18-02-04	H-04	Procès-verbal perdu
29-10-03	A-03	Que le SECMV soit contre la prolifération des frais scolaires au Cégep Marie-Victorin.
		Que le SECMV se positionne contre les sous-conditions proposés et mis en vigueur par la politique institutionnelle (P.I.E.A.) du cégep Marie-Victorin.
		Que le SECMV appuie les démarches mise de l'avant par le cégep Montmorency qui consiste à rendre accessible aux étudiantEs de ce cégep et par ricochet le notre (la situation étant sensiblement la même) les privilèges de la «Carte privilège» émis par la STM afin que les étudiantEs puissent bénéficier de tarifs réduits.
		Que le SECMV fasse des démarches auprès des instances impliquées afin de réformer favorablement l'accessibilité aux prêts et bourses en tenant compte des besoins réels des étudiantEs.
		Qu'une semaine d'informations sur les enjeux et les problèmes dits sociaux soit organisée par le SECMV et tous ceux et celles qui veulent s'impliquer.
		Que les exécutantEs du SECMV tiennent de façon ponctuelle des kiosques pour informer la population étudiante des enjeux dans le mouvement étudiant ainsi qu'au sein des organismes sociaux.
		Que le SECMV fasse la promotion de la Charte des droits et libertés.
		Que le SECMV entame le moyen de pression qu'est la grève en janvier 2004. Que l'on tienne un référendum de mandat de grève à la session d'hiver 2004.
		Que le SECMV boycotte les frais du cégep, plus précisément les frais« de toutes autres natures» qui ne sont pas plafonnés.
		Que le SECMV soit pour des ateliers de désobéissance civile au cégep.
		Que le SECMV soit pour faire pression sur le cégep en premier. Il faut commencer par s'attaquer aux plus petites structures afin d'atteindre les plus grandes.

29-10-03	A-03	Que le SECMV soit pour de l'information massive à propos de toutes les conditions de vie des étudiantEs.
		Que le SECMV soit pour l'universalité des services sociaux.
		Que le SECMV soit pour un réinvestissement massif en éducation sans coupure dans d'autres programmes sociaux et sans association au privé.
		Que le SECMV soit pour des vrais tarifs réduits pour les étudiantEs sans considération de l'âge (dans les critères d'admissibilité) Ex : carte d'autobus.
		Que le SECMV soit pour l'abolition des frais afférents et de toutes autres natures : La gratuité scolaire !
		Que le SECMV dénonce l'individualisme prôné par la société.
		Que le SECMV soit contre la privatisation.
		Que le SECMV soit contre le contingentement et ce que cela implique, c'est-à-dire la « cote R » et le «rang 5 ^{ième} ».
		Que le SECMV soit contre la hausse des frais de scolarité.
		Que le SECMV soit contre l'abolition des cégeps (selon «le supposé plan Charest» : un an de plus au secondaire et un an de plus à l'université sans transition entre les deux milieux).
		Que le SECMV soit contre la désinformation.
13-02-02	H-02	Que le SECMV adopte le budget de 2002.
		Que le SECMV est un mandat pour une COOP étudiante.
		Que l'asso et que les étudiants soit présent le 21 février 2002.
		Que le SECMV soit mandaté de faire signer la pétition pour faire changer la loi sur la déduction des pensions dans les prêts et bourses.